

CONGRÈS  
50 ans d'histoire, reflet d'un avenir prometteur

ASSURANCES  
Des changements importants, pour le mieux

# Quoi de neuf

Le magazine de l'AREQ   
CSQ

juin - juillet 2011 | [www.araq.qc.net](http://www.araq.qc.net)

DOSSIER

L'hébergement des personnes âgées

## Vieillir chez soi?



Action sociopolitique  
**Démocratie  
participative ou  
démocratie  
représentative?**

**DOSSIER**  
**VIEILLIR CHEZ SOI?**

17

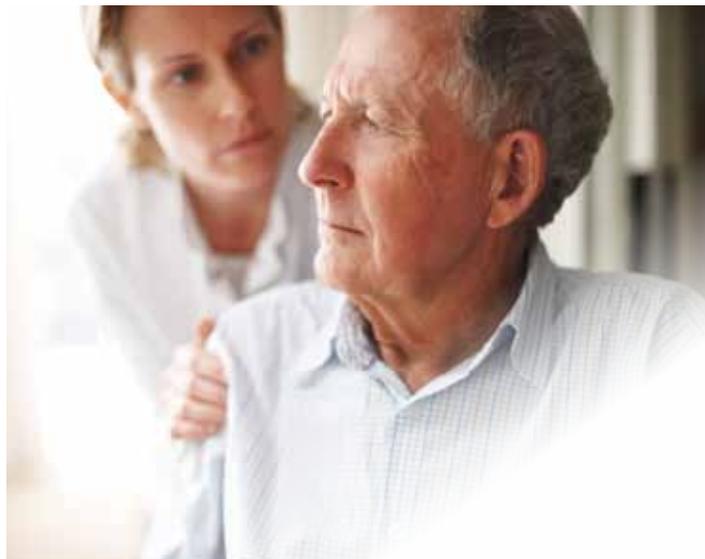


Photo : PhotoDisc

**CONGRÈS**

50 ans d'histoire, reflet d'un avenir prometteur

8



Photo : Frédéric Lavoie Photographie

**ASSURANCES**

Des changements importants, pour le mieux

14

**ÉDITO**

« Vieillir est encore le seul moyen qu'on ait trouvé de vivre longtemps. »

3

**OPINIONS**

5

**LA VIE DANS NOS RÉGIONS**

Une journée printanière exceptionnelle!

6

Ce vendredi-là

6

Chaussez vos skis, oui c'est parti...

7

**ACTION SOCIOPOLITIQUE**

Démocratie participative ou démocratie représentative?

12

**INTERNET**

Questions hebdomadaires [www.areq.qc.net](http://www.areq.qc.net)

16

**DOSSIER**

L'hébergement des personnes âgées

17

**FINANCES**

En quoi le budget 2011 vous touche-t-il?

29

**DISTRACTION**

30

**PETITS PLAISIRS**

Romarin ou rose de mer

32

**LA SOURCE DES MOTS**

S'en foutre comme de l'an quarante

33

**ENTRAIDE INTERNATIONALE**

L'AREQ contribue à l'alphabetisation d'enfants au Bénin

34

**ENTREVUE**

Louissette Giroux : parcours atypique d'une femme de grand mérite

36

**CONDITION DES HOMMES**

Quels modèles masculins?

38

**VERT... DEMAIN**

Eau publique à vendre

39

**NOS MEMBRES PUBLIENT**

40

**WWW**

42

**CHRONIQUE D'UNE PASSEUSE**

« Si on s'y mettait... »

43

Fondée en 1961, l'AREQ (CSQ) – Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec, regroupe plus de 54 000 personnes retraitées, issues des secteurs de l'éducation, de la santé, des services de garde, des communications, des loisirs, de la culture et du milieu communautaire. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Édité à Québec avec la collaboration de la Centrale des syndicats du Québec 320, rue St-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7 / **Téléphone** : 418 525-0611 / 1 800 663-2408 / **Télécopie** : 418 525-0769 / **Courriel** : areq@csq.qc.net / **Site Internet** : www.areq.qc.net / **Coordination** : Dominic Provost et Martine Faguy / **Équipe de conception et de correction** : Denys Bergeron, Jules Desfossés, Michel Jacques et Renaud Turcotte / **Révisure linguistique** : Lyne Gariépy / **Diffusion** : Annie Brochu / **Design graphique** : Denis Bernard / **Assistante à la production** : Louissette St-Gelais / **Gestion scriptovisuelle** : Louise Rochefort / **Préresse** : Graphiscan Transcontinental / **Impression** : Transcontinental / **Tirage** : 56 100 exemplaires / **Dépôt légal** : Bibliothèque nationale du Québec / **Poste-publications** : N° de convention 40007982 / ISSN : 0822-7292 / **Crédit photo des auteurs** : Denys Bergeron (Danielle Couture), Jules Desfossés (Photomaje senc) / **Photo de la couverture** : PhotoDisc / *Les idées et les opinions exprimées dans les chroniques et les textes publiés dans le magazine Quoi de neuf n'engagent que les personnes qui les ont rédigés.*



# « Vieillir est encore le seul moyen qu'on ait trouvé de vivre longtemps. »

- Charles-Augustin Sainte-Beuve

Dans quel milieu vivons-nous ou vivrons-nous? Nous, qui avons participé à la mise sur pied d'un système de santé public pour toutes et tous, aurons-nous accès à des services de qualité tout au long de notre vie? Toutes les personnes, même les esseulées, les moins bien nanties, vivront-elles des années enrichissantes, des années où le bonheur, la joie seront au rendez-vous? Voilà autant de questions qui démontrent à quel point l'environnement humain est important.



**Mariette Gélinas**  
Présidente sortante  
[mariettegelinas@videotron.ca](mailto:mariettegelinas@videotron.ca)

Je vous invite à lire attentivement le dossier d'actualité portant sur l'hébergement des personnes âgées dans ce numéro. Préoccupée de la qualité de vie des personnes âgées, l'AREQ doit prendre en compte certaines situations inacceptables vécues par des personnes vieillissantes fragilisées. Non seulement il faut dénoncer, comme association et comme membres, les situations de maltraitance et de négligence, mais il faut aussi sensibiliser l'ensemble de la population afin que toutes les années de la vie se passent dans la dignité.

Au cours des dernières années, l'AREQ a pris position pour un système public de santé. Elle a demandé un accès pour

Le gouvernement investit notre argent dans divers programmes et services. Il est important que les associations de personnes âgées, dont l'AREQ, se concertent et suivent ces investissements et surtout les analysent, les critiquent, continuent à faire des recommandations et même dénoncent certaines actions ou inactions. Il est primordial que les services en santé soient gérés par le public. En aucun cas, ils ne doivent devenir une marchandisation et être laissés à la gérance d'intérêts privés. Ce n'est pas vrai que le privé a meilleure conscience que le public.

## Surveillons nos gouvernements

Il est de notre devoir de nous informer, de surveiller même les accords de libre-échange, d'exiger des gouvernements, autant au fédéral qu'au provincial, de la transparence dans ses négociations avec les autres pays, avec les compagnies pri-

## Un grand merci

Le triennat 2008-2011 est terminé. C'est mon dernier mot en tant que présidente. Je voudrais vous remercier de m'avoir accompagnée pendant ces huit années. L'AREQ a continué son développement grâce à toutes les personnes qui se sont impliquées tant au niveau du Conseil exécutif, du Conseil d'administration, du Conseil national qu'au niveau des membres des divers comités, aux membres qui ont contribué par leur apport, leur participation à la vie aréquiennaise. Merci aussi à vous, membres du personnel avec qui j'ai eu le plaisir de travailler. C'est grâce à votre aide, votre soutien, votre collaboration, votre disponibilité, si l'AREQ en est arrivée à ce cinquantième anniversaire, reflet d'un avenir prometteur.

J'emporte avec moi des souvenirs heureux. C'est un enrichissement que de côtoyer autant de personnes bénévoles, un bonheur d'échanger avec les membres, une joie de partager des réflexions, des activités dans les régions et les secteurs. J'ai apprécié la lecture de vos bulletins autant régionaux que sectoriels.

Plein succès aux nouvelles personnes élues; je vous souhaite autant de satisfaction et de bonheur que j'en ai eu. Bon été!

« Le bonheur est quelque chose qui se multiplie quand il se divise. »

- Paulo Coelho

toutes et tous à un médecin de famille. Elle a insisté pour que les résidences de personnes âgées respectent les critères sociosanitaires. Dans la même veine, elle peut exercer un rôle de surveillance, de vigilance afin qu'il n'y ait pas de relâchement, que les gains acquis et les programmes visant à assurer une meilleure qualité de vie continuent et même soient bonifiés.

vées. C'est nous qui avons élu nos représentantes et représentants, c'est nous aussi qui devons les suivre, les « talonner » pour qu'ils rendent compte de la gestion, de l'administration du bien commun et agissent dans l'intérêt collectif des citoyennes et citoyens québécois. C'est à ce prix seulement que nous pourrions assurer une vie digne et décente jusqu'à la fin pour toutes et tous.

L'AREQ bouge, s'exprime, revendique. Nous vous résumons ici les principales sorties publiques de l'Association depuis la dernière parution du magazine *Quoi de neuf*.



**Dominic Provost**  
Conseiller en communication  
[provost.dominic@csq.qc.net](mailto:provost.dominic@csq.qc.net)

**23 février 2011**

### **Discours inaugural : des intentions louables, mais peu d'actions concrètes**

L'AREQ a accueilli de façon mitigée les annonces visant les personnes âgées contenues dans le discours inaugural. L'intention d'offrir davantage de soins à domicile et des services adaptés aux personnes âgées dans le cadre d'une politique « Vieillir chez soi » est louable.

« Le Québec connaît des changements démographiques. C'est une réalité connue et documentée. Ce n'est pas une catastrophe, c'est même une belle occasion de revoir certaines orientations gouvernementales et, comme le dit le premier ministre, de changer notre façon de voir le vieillissement. Toutefois, nous n'en sommes qu'à l'étape des discours. Nous jugerons l'arbre à ses fruits », a déclaré la présidente de l'AREQ, Mariette Gélinas.

À cet égard, par la voix de sa présidente, l'AREQ rappelle qu'à court terme, le gouvernement doit poser des gestes concrets pour améliorer le sort de milliers de personnes âgées vulnérables.

« Pendant qu'on discute, des cas d'horreur sont rapportés régulièrement dans les médias à propos des services d'hébergement pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Le gouvernement semble être à la remorque

des événements. Il est temps qu'il adopte une vision d'ensemble et agisse de manière proactive, vigoureuse et cohérente. »

**3 mars 2011**

### **Soins à domicile : un pas dans la bonne direction**

L'AREQ a qualifié de « pas dans la bonne direction », l'annonce gouvernementale d'un soutien financier accru pour les



soins à domicile dans le cadre d'une politique pour vieillir chez soi. Cette annonce laisse toutefois en suspens la question préoccupante des règles régissant les résidences privées d'hébergement pour personnes en perte d'autonomie.

L'AREQ rappelle néanmoins que la consultation gouvernementale sur les conditions de vie des personnes âgées, amorcée par la ministre Blais en 2009, a mis en lumière des besoins considérables en matière de soins à domicile. Le coprésident de la consultation, le Dr Réjean Hébert, a estimé les besoins à 500 millions de dollars.

**17 mars 2011**

### **Budget 2011-2012**

À la lecture des principales mesures contenues dans le budget 2011-2012, l'AREQ a accueilli positivement certaines mesures touchant la santé des personnes âgées, mais demeure sceptique à l'égard de celles visant les travailleurs d'expérience.

L'AREQ rappelle sa vive opposition à la contribution santé, qui passe cette année à 100 \$ par personne, puis à 200 \$ l'an prochain. « Considérant le tollé unanimement exprimé à l'égard de cette mesure régressive, nous nous serions attendus à ce que le gouvernement accepte, à tout le moins, de la moduler en fonction des revenus. Il s'agit d'une belle occasion manquée d'être à l'écoute de la population », a souligné la présidente de l'AREQ, Mariette Gélinas.

L'AREQ déplore par ailleurs que le gouvernement ne déploie pas davantage d'efforts pour régler les problèmes criants concernant la certification des résidences privées d'hébergement. Le ministère de la Santé et des Services sociaux accuse actuellement un retard important dans le processus de certification. Aussi, l'embauche de 23 inspecteurs pour couvrir 2 200 résidences privées est nettement insuffisante. « Croit-on sérieusement que chaque inspecteur sera en mesure d'effectuer adéquatement le suivi d'une centaine de résidences? C'est impensable! », s'insurge madame Gélinas.

Enfin, l'AREQ accueille favorablement l'instauration d'un crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience.

Elle considère toutefois que ce crédit, pour remplir pleinement ses objectifs de rétention sur le marché du travail, devrait s'appliquer à compter de 60 ans, plutôt que 65 ans. Aussi, l'Association juge contradictoire le discours du gouvernement qui impose du même souffle une pénalité accrue aux personnes qui retirent la rente du RRQ avant 65 ans.

**2 avril 2011**

**Décès en résidences d'hébergement: l'AREQ réclame des changements à la loi**

Devant les décès survenus dans des circonstances troublantes dans certaines résidences d'hébergement pour personnes âgées, l'AREQ réclame des changements à la loi afin que tout décès qui survient dans une résidence soit signalé au coroner. Celui-ci pourrait alors décider s'il y a lieu de tenir une enquête. Une résolution en ce sens a été adoptée à l'unanimité par les élus de l'AREQ provenant de toutes les régions, qui étaient réunis cette semaine en Conseil national à Lévis.

L'AREQ appuie ainsi les recommandations de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Celle-ci réclame notamment une modification à la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès en élargissant aux CHSLD, aux ressources intermédiaires et aux résidences pour personnes âgées l'obligation d'aviser le coroner, tout en donnant à celui-ci le pouvoir de déterminer s'il y a lieu de faire une investigation dans ces cas et en incluant expressément la négligence dans la liste des circonstances visées par l'avis obligatoire de déclaration de décès.

Rappelons que la Commission s'est penchée sur la question à la demande du président de l'Association québécoise de défense des droits des retraités et préretraités (AQDR), Louis Plamondon.

Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions pour améliorer le contenu et la présentation de votre magazine à l'adresse électronique suivante [quoideneuf.araq@csq.qc.net](mailto:quoideneuf.araq@csq.qc.net). Il nous fera plaisir de vous publier!

Je suis bien heureux que la revue *Quoi de neuf* traite de la condition des hommes. Vos rédacteurs ont souligné la création par Guy Corneau en 1992 du Réseau Hommes Québec mais on ne retrouvait pas les coordonnées du Réseau dans l'article. Est-ce possible d'en faire mention dans la prochaine édition du magazine, surtout que quelques AREQ en région ont au sein de leurs organisations des comités hommes. Réseau Hommes Québec organisme qui crée des groupes de paroles et d'écoute de six à dix hommes pour parler entre hommes de notre vécu et de notre ressenti sans être jugé. Des groupes présents un peu partout au Québec [www.rhquebec.org](http://www.rhquebec.org) 1 877 908-4545. Merci de votre collaboration. Pour parler entre hommes de notre vécu et de notre ressenti sans être jugé. Information : section activité Capitale-Nationale du site [www.rhquebec.org](http://www.rhquebec.org), ou 418 337 2855 ou [etrudel@cite.net](mailto:etrudel@cite.net)

**Éric Trudel**

Membre d'un groupe du Réseau Hommes Québec

C'est toujours avec plaisir que je lis le magazine *Quoi de Neuf*.

Cependant, il me semble que l'AREQ devrait passer à la nouvelle orthographe recommandée en prenant comme référence le « Grand vadémécum de l'orthographe moderne recommandée », de Chantal Contant.

J'aimerais bien que vous y pensiez sérieusement. Ce serait un atout non négligeable.

**Claude Provencher**

Coeur et Centre-du-Québec (04) Secteur Bois-Francs (D)

été modifiés dans leur graphie et un certain nombre d'accords ont subi une cure de rajeunissement.

Cependant, la mouvance d'une langue se fait graduellement, de décennie en décennie. Ce n'est pas la tendance actuelle de vouloir précipiter les événements, c'est pourquoi, à l'instar de la plupart des publications, le magazine *Quoi de neuf* n'appliquera pas maintenant ces changements dans les écrits quoiqu'il en reconnaisse le bien-fondé.

Michel Jacques

Équipe *Quoi de neuf*  
[miloujac@hotmail.com](mailto:miloujac@hotmail.com)

**NDLR**

Plusieurs lecteurs connaissent l'avènement de la nouvelle orthographe. On a dépoussiéré, murmure-t-on, la langue française : deux mille mots ont



# Une journée printanière exceptionnelle!

Riche, fraîche et amusante, voilà ce qu'a été notre Journée mondiale de l'eau du 22 mars, à l'Hôtel La Saguenéenne de Chicoutimi

**Esthel Tremblay**  
Saguenay-Lac-St-Jean (O2)  
Chicoutimi-Valin (A)

Éric Laroche a capté l'attention de l'auditoire avec sa présentation audio-visuelle du « Projet mobilisateur : Eau » de l'AREQ nationale. Par des tableaux concrets et souvent percutants, ce conseiller passionné a illustré les réalités concernant cette ressource essentielle. Au moyen de petites animations bien conçues, d'autres informations importantes ont été transmises aux cinquante-six personnes présentes. Des membres d'Alma, de Jonquière et de La Baie s'étaient joints à nous.

Au menu de la partie « récréation », nous avons le Quiz environnement. Deux équipes se sont affrontées : celle de la condition masculine et celle de la condition féminine qu'on a dû consoler avec des œufs biologiques comme prix-cocos. Opération réussie. Et nous avons partagé un bon dîner pour remplir le « p'tit creux » de notre estomac. En guise de digestif, quoi de mieux que le monologue de Sol, alias Julien Tremblay. La plainte aquatique, avec sa myriade de mots-valises, dépeignait subtilement et habilement les mauvais



Céline Deschênes, notre photographe du jour, a immortalisé cet événement printanier. En effet, nous avons levé notre verre à la Journée mondiale de l'eau dans le grand escalier de l'hôtel. Romantique, n'est-ce pas?

Merci à mes deux complices d'animation : Pauline Bolduc et Louise Denis.

## Exposition connexe à cette activité

Une dizaine de producteurs locaux ont exposé leurs réalisations dans

traitements qu'infligent les humains à l'environnement. Comme numéro peu banal, nous avons eu droit au Cri d'alarme, composé et lancé par Carmen Dallaire, avec sa comparse Émérentienne Bouchard. Quant au test de goût à l'aveugle, la majorité des membres a repéré l'eau de l'aqueduc du secteur Chicoutimi. Bravo à ces papilles gustatives volontaires.

le couloir de l'hôtel. Ils nous ont fourni des cadeaux pour le tirage des prix de présence, parmi lesquels plusieurs créés à partir de matériaux récupérés. Quatre filles de 6<sup>e</sup> année, de la classe de Fabienne Leblond, ont tricoté des articles en réutilisant des sacs de plastique (étuis, napperons, etc.).

Photo : Éric Laroche

## Ce vendredi-là

**Jules Desfossés**  
Équipe *Quoi de neuf*  
[jules.desfosses@videotron.ca](mailto:jules.desfosses@videotron.ca)

Mi-avril. Malgré que le fond de l'air soit frais, le jour enchante et séduit, la

lumière reconforte et dynamise. Quelque 200 membres de l'AREQ Cœur et Centre-du-Québec se retrouvent afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de leur Association. Face à la Cité de l'énergie, aux abords de la rivière Saint-Maurice, qui a conservé sa chape de froidure. À l'intérieur, l'ambiance est à la fête : joie de se retrouver, plaisir de célé-

brer, bonheur de participer et de se souvenir, un café et une pâtisserie à la main. Le moment s'annonce agréable, les festivités seront sans longueur, de bon ton, sobres et adéquates. La Fondation Laure-Gaudreault qui fête ses 20 ans s'est associée aux réjouissances. Après l'accueil et la présentation du Conseil exécutif,

# Chaussez vos skis, oui c'est parti...

Oui, c'est parti pour toute la semaine! Sortez vos tuques et vos mitaines et surtout vos beaux bas de laine! La traversée, c'est commencé du mont Albert jusqu'à Gaspé. On n'a pas fini de chanter... la Gaspésie, la LIBERTÉ. (Sylvie Gallant)

C'est ainsi qu'a commencé chaque matin, accompagnée de Sylvie à l'accordéon, la grande Traversée de la Gaspésie (TDLG) d'une longueur de 300 kilomètres gaspésiens! Du 19 au 26 février 2011, c'était la 9<sup>e</sup> édition de ce grand événement. Cent soixante-quinze skieurs et quatre-vingts bénévoles se sont côtoyés pour une semaine d'aventures, de bon air frais, de rencontres insoupçonnées, de partage et d'apprentissage, de découvertes et de retrouvailles, de plaisirs et de courbatures aussi, parfois... Des randonneurs venant de partout dans le monde ont vécu les grands espaces enneigés et les hautes montagnes des Appalaches. Pour l'occasion, Claudine et Thierry organisateurs de la TDLG avaient commandé une température appropriée à cette activité : beaucoup de neige et un mercure clément.

Tout était bien orchestré : sentiers tracés avec montées abruptes et descentes accentuées, on était en montagne! Repas digne de la Gaspésie gourmande qui nous a fait découvrir les produits du terroir, c'était important après autant de kilomètres. Hébergement bien organisé au Gîte du Mont-Albert, à Petite-

tif puis des présidentes et présidents des divers secteurs, ceux-ci énumèrent les 70 personnes qui ont exercé ce rôle depuis 1972.

Par la suite, André Pelletier, ami et parrain de la région, offre un bref exposé évoquant son parcours atypique et rappelle les professeurs qui l'ont



Trois mordues de ski de fond : Nicole Gagnon, Diane Ross, et Ginette LeBreux (Bas-St-Laurent-Gaspésie-Les-Îles-Côte-Nord -01)

Vallée, on était plus de skieurs que de personnes dans ce petit village, et à Gaspé. Partout l'accueil est impeccable, beaucoup de bénévoles se sont activés à notre bien-être.

Les soirées furent agrémentées par des conférencières et conférenciers tels l'astronaute Julie Payette, le commandant Robert Piché et Pierre Bouchard qui a pris dix ans pour faire le tour du monde à bicyclette. Sophie Faucher nous a raconté, dans ses contes pour couche-tôt, la vie de Marie Travers dite La Bolduc, une grande dame

marqué et les objectifs poursuivis. Il conclut en mentionnant ce que l'AREQ est pour lui, notamment « une association incontournable ».

Mariette Gélinas, pour sa part, fait un rappel des événements importants qui ont jalonné son passage comme présidente régionale (1999 à 2003).

qui a vécu dans le coin et, le 20 février ça faisait soixante-dix ans qu'elle était décédée. C'était aussi le thème de la semaine : La Gaspésie en turlutte. Isabelle Richer, toujours souriante, était présente tout au long de la semaine pour notre bien-être et les soirées se terminaient par de la musi-

que country, la Bolduc, la tournée des grands ducs!

Cette excursion nous a apporté beaucoup de satisfaction. Un beau défi : d'abord une vérification de notre forme physique, la connaissance de gens intéressants et d'excellente humeur, une semaine de détachement de la vie quotidienne et le goût de recommencer. Quand? Peut-être l'an prochain pour le dixième anniversaire! Serez-vous de la partie? Quelques membres de l'AREQ, ce serait intéressant!

Elle a des mots de gratitude pour les personnes qui l'ont accompagnée. Avant le repas, des prix de présence sont attribués à chacun des secteurs, soit un panier de produits de l'érable et un centre de table fleuri et bien visible.

Heureux convives, on lève notre verre dans l'attente du 45<sup>e</sup>.

# 50 ans d'histoire, reflet d'un avenir prometteur

Le temps pluvieux a pris une pause pour cette journée d'ouverture des 43<sup>e</sup> et 44<sup>e</sup> congrès de l'AREQ tenus à Québec. Ce 30 mai fut témoin du soleil baignant les nouvelles pousses de la végétation, et les 662 personnes déléguées des dix régions du Québec n'allèrent pas s'en plaindre. Sous le thème 50 ans d'histoire, reflet d'un avenir prometteur, les 30 et 31 mai de même que les 1<sup>er</sup> et 2 juin, les congressistes furent accueillis avec chaleur par la région hôtesse Québec–Chaudière–Appalaches sous la présidence de Paulyne Caron-Laplante, appuyée par une vingtaine de bénévoles.

## 43<sup>e</sup> congrès

La première journée a été consacrée au 43<sup>e</sup> congrès dit congrès extraordinaire. Les Statuts et Règlements scrutés à la loupe par les membres des différents secteurs en cours d'année ont été l'objet des discussions. Plusieurs dizaines de personnes déléguées défilèrent au micro afin de faire valoir leur point de vue. Moutlt échanges et propositions se prolongèrent jusqu'au soir pour y débattre, entre autres, du nom des comités et des instances, du moment d'élection des membres des comités directeurs du secteur, de la représentation au congrès. Les membres ont été soucieux d'accorder une place significative aux secteurs plus petits, et les discussions sur ce sujet furent fort nombreuses et animées. Ainsi, les membres seront mieux représentés et leurs intérêts mieux défendus.

## 44<sup>e</sup> congrès

Le coup d'envoi du 44<sup>e</sup> congrès fut donné par Mariette Gélinas, présidente. Convaincue que 50 ans d'histoire sont le reflet d'un avenir prometteur, elle souligna tout de même que cet avenir ne pouvait être assuré qu'en se consacrant avec énergie à la réalisation du présent.

### Mariette Gélinas

Elle évoqua sa satisfaction du travail accompli pour mettre en place un tel événement. Il est agréable, constata-t-elle, qu'au fil du temps, les membres et les personnes élues aient mis en pratique la conviction de Laure Gaudreault : « On entre dans une association pour en augmenter la valeur, le nombre, le prestige et la force. Ne disons pas

j'entrerais si, mais j'entrerais pour... » Pour souligner la richesse de notre passé de même que la transparence et la vivacité qui sauront animer nos actions prochaines.

Et ces actions prochaines porteront sur la protection du pouvoir d'achat, sur la santé et sur les dossiers à caractère social ou économique. Voilà en somme les orientations du projet triennat 2011-2014, orientations issues des discussions dans les régions et les secteurs.

Après huit ans au poste de présidente, Mariette Gélinas laisse sa place à un autre membre aréquien. Les remerciements à l'égard de l'Exécutif national, du Conseil d'administration, de la direction et du personnel de l'AREQ furent chaleureux. Pendant son mandat, l'AREQ est devenu encore plus une force pour la société.

## Rapport du triennat, situation financière, Fondation Laure-Gaudreault

Denise Archambault, directrice générale, mit en lumière les éléments réalisés dans le cadre du triennat 2008-2011 dont, en particulier, le progrès dans le dossier indexation, l'aide à Haïti, les réflexions sur l'euthanasie et la fin de vie, l'action sociopolitique, la condition des femmes et des hommes, le projet mobilisateur sur l'eau.

Dans un exposé clair, vivant et concret, Pierre-Paul Côté mentionna que la situation financière se porte bien, même si, à court terme, il faut envisager une diminution des revenus. Les personnes responsables exercent une vigilance constante afin d'assurer un avenir stable à l'Association. Les outils de gestion ont été améliorés, entre autres, par l'acquisition d'un logiciel de comptabilité qui permettra aux personnes trésorières régionales et sectorielles d'effectuer plus facilement leur travail. Malgré les 858 décès annuels, l'Association peut augmenter ses adhérents par le recrutement. Il faut penser à de nouveaux membres issus du personnel de soutien qui, avant les changements sur l'assurance, pouvaient plus difficilement adhérer à l'Association.

On a souligné les 20 ans de la Fondation Laure-Gaudreault. Un buste a été érigé à Clermont et une salle à la faculté de l'éducation de l'Université de Montréal porte son nom. De plus, on fait des pressions pour avoir un timbre en sa mémoire. Une médaille, dont la « matrice » a été gracieusement offerte par la région Laval-Laurentides-Lanaudière, est décernée depuis quelques années à des gens méritoires. Louise Giroux,

présidente de la Fondation, remercia les dix régions et les 93 secteurs de l'Association pour avoir imaginé des activités en vue d'amasser des dons qui, chaque année, permettent d'aider des aînés, des jeunes et des organismes. En 20 ans, deux millions de dollars ont été récoltés et distribués à 2 500 personnes ou organismes.

## 50<sup>e</sup> anniversaire de l'AREQ

Le point culminant des fêtes du 50<sup>e</sup> aura lieu l'automne prochain. À cet effet, un comité ad hoc a été créé. Le Quoi de neuf y consacrera un numéro spécial, des festivités régionales sont prévues de même qu'une vidéosouvenir.

## Discours de la ministre responsable des Aînés

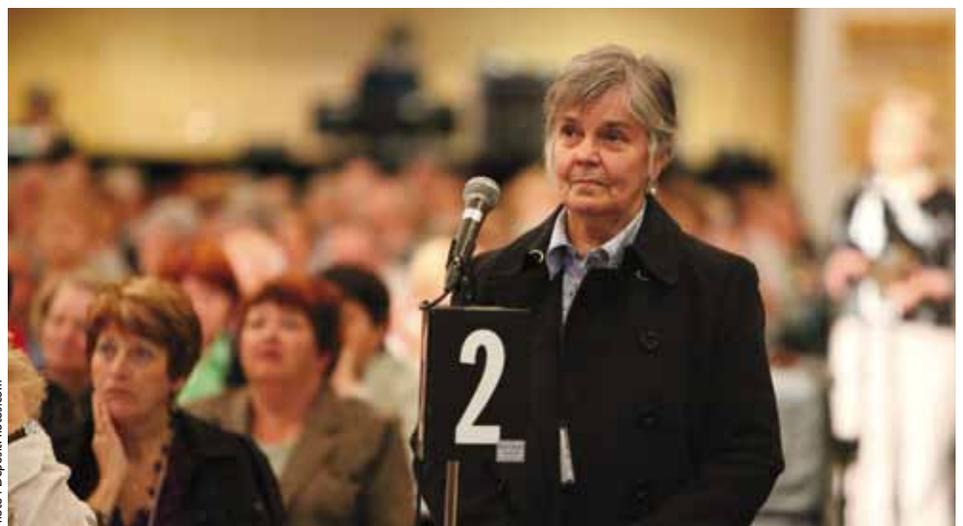
Marguerite Blais, la ministre responsable des Aînés, qui est, croit-on,

endiablé, elle a déclaré que la future politique Vieillir chez soi pave la voie à un nouveau contrat social qui unira les Québécoises et les Québécois sans égard à leur âge. Sa présence eut un effet de régénérescence, pour ne pas dire de jouvence, auprès des congressistes.

## Panel: hébergement des personnes aînées «Au-delà de la crise: y a-t-il des solutions?»

Animé par Françoise Guénette, le panel a fourni l'occasion aux invités d'exposer leur point de vue sur la situation. Daniel Gagnon a brossé le portrait des établissements offerts aux personnes aînées qui doivent quitter leur logis. (voir le dossier complet à ce sujet en pages 17 à 27 de ce numéro).

Paule Laramée a mentionné que l'hébergement à domicile n'était pas assez privilégié pour l'hébergement. On



l'incarnation même du vieillissement actif tant par sa fougue que sa détermination, a grimpé aux barricades pour dénoncer toute discrimination à l'égard des personnes âgées. Elle veut effacer toute étiquette d'inutilité associée aux personnes aînées. Et son rêve est de permettre de vieillir chez soi en adaptant les domiciles. Sur un ton

devrait investir davantage pour que les personnes âgées restent à leur domicile. André Poirier a émis l'opinion que l'on prend davantage soin des personnes âgées en région, qu'il y a un problème de recrutement de personnel de qualité, et qu'on déménage trop souvent les personnes âgées montrant ainsi un manque de respect inacceptable.

Jacques Fournier a déploré l'état des services. Les RI sont favorisées, car elles coûtent moins cher à l'État (35 000 \$ au lieu de 60 000 \$ dans les CHSLD), et elles offrent de moins bons services, notamment à cause de la rotation du personnel. On se demande si, en somme, on permet de faire de l'argent sur le dos des personnes âgées. La solution qu'il a proposé est de faire gérer les RI par le secteur public.

## Peut-on corriger la situation?

Lors du débat, les panelistes se sont interrogés sur la façon de corriger la situation. Les suggestions furent nombreuses : former le personnel davantage et améliorer les conditions de travail, mieux encadrer et améliorer plutôt

- **Axe 1** : vie associative en assurant des services de qualité, en consolidant le nombre de membres, en développant et renforçant le sentiment d'appartenance.
- **Axe 2** : les droits et les intérêts de nos membres et des personnes âgées au cœur de nos préoccupations en se préoccupant de la sécurité financière de ses membres et des personnes âgées, en veillant au respect et à la dignité de ses membres et de ces mêmes personnes.
- **Axe 3** : la participation et l'engagement au mieux-être de la collectivité en favorisant l'implication et l'action citoyennes de nos membres, en reconnaissant et en faisant valoir l'apport de nos membres à la société.

que Michel Louvain, en chair et en os. Galamment, comme seul il sait le faire, il est venu la chercher pour une danse. Un feu d'artifice n'aurait pas produit un plus grand effet sur la foule. Des serviettes de table blanches volaient au-dessus des têtes comme une volée d'oies blanches dans le ciel bleu, s'agitant et témoignant de l'attachement des membres à l'égard de notre présidente, Mariette Gélinas.

## Place au nouveau président

Pierre-Paul Côté a accepté avec conviction de porter les dossiers de l'AREQ et de faire avancer la cause aréquienne pour les trois prochaines années. Bonne route à notre nouveau président!



Photo : DepositPhotos.com

que de tout démolir, accorder plus de lits de longue durée, privilégier les maisons évolutives pour le soutien à domicile et finalement demander aux municipalités de bonifier leurs services aux HLM.

## Orientations du triennat 2011-2014

Les personnes déléguées ont discuté avec intérêt des propositions recommandées par le Conseil national de mars 2011 concernant trois axes.

## Banquet

Lors du banquet du mercredi 1<sup>er</sup> juin, les personnes directrices des régions ont tout à tour rendu hommage à Mariette Gélinas, notre présidente sortante. L'humour et la tendresse étaient au rendez-vous. On lui a remis un cadeau d'appréciation, un châle bleu, mais pourquoi bleu? Pour se marier avec la chanson La dame en bleu interprétée par nul autre

## Au revoir et merci

Il s'agissait du dernier congrès de Ginette Dorion, secrétaire d'instance de l'AREQ. En 22 ans au service de l'Association, Ginette a participé à pas moins de 16 congrès. Réputée pour sa rigueur, sa patience et sa bonne humeur, celle qui est devenue au fil du temps « la mémoire de l'AREQ » a l'importante tâche d'effectuer un compte-rendu détaillé de dizaines d'heures de délibérations et d'échanges lors des conseils exécutifs, des conseils d'administration, des conseils nationaux et des congrès, et ce, bien sûr, sans perdre le fil ni le sourire! Nous aurons encore la chance de te cotoyer jusqu'en mai 2013. Merci Ginette!



Photo : Frédéric Lavoie Photographie



Le Conseil exécutif 2011-2014 de l'AREQ (de gauche à droite) : Pierre-Paul Côté, Nicole Patry-Lisée, Suzane Faucher, Michel A. Gagnon et Louise Charlebois.

Photo : DepositPhotos.com

Dans le cadre du 44<sup>e</sup> Congrès de l'AREQ, les quelque 650 personnes déléguées provenant de toutes les régions ont élu un nouveau conseil exécutif pour le triennat 2011-2014 :

**Pierre-Paul Côté, président**

Résident de la Montérégie, M. Côté était trésorier de l'Association depuis 2005.

**Louise Charlebois, 1<sup>re</sup> vice-présidente.** Madame Charlebois entreprendra un second mandat à ce poste, qu'elle occupe depuis 2008.

**Michel A. Gagnon, 2<sup>e</sup> vice-président**  
Monsieur Gagnon a occupé, de 2005 à 2011, le poste de président de l'AREQ de la Montérégie.

**Nicole Patry-Lisée, trésorière**  
Au cours des huit dernières années, elle a occupé le poste de présidente de l'AREQ de la région de l'Estrie.

**Suzane Faucher, secrétaire**  
Le poste de secrétaire a fait l'objet d'une élection entre Madame Faucher et madame Paulyne Côté. Madame Fau-

cher a été élue au terme d'un scrutin secret. Elle réalisera donc un deuxième et dernier mandat au poste de secrétaire du conseil exécutif.

Les cinq membres de l'exécutif national s'ajouteront aux dix personnes présidentes de région (dont une majorité sont des personnes nouvellement élues) pour former le conseil d'administration de l'AREQ.

Pour plus de détails, visitez [www.araq.qc.net](http://www.araq.qc.net)

## Assemblée générale d'ASSUREQ

En vertu de l'article 3,03 des règlements d'ASSUREQ, « l'Assemblée générale se réunit tous les ans, à la date et au lieu déterminés par le Conseil d'administration. La convocation de l'Assemblée générale est expédiée par écrit à tous les membres, au moins vingt et un (21) jours francs avant sa tenue ». Par la présente, vous êtes cordialement invités à l'Assemblée générale.

Le lundi 31 octobre 2011  
Inscription : 15 h  
Ouverture de l'assemblée : 15 h 30

**Hôtel Plaza Québec**  
3031, boul. Laurier  
Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone : 418 658-2727  
Sans frais : 1 800 567-5276

**Parmi les sujets traités :**  
Les conditions de renouvellement au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Les élections au Conseil d'administration**

- Les postes vacants\* :
- Première vice-présidence
  - Secrétariat
  - Trésorerie

\* Les formulaires de mise en candidature seront disponibles sur place.

## Démocratie participative ou démocratie représentative?

Au printemps 2005, après mon second mandat au poste de président du comité directeur du secteur Laurentie – Seigneurie des Mille-Îles (10F), le CA de l'AREQ retenait ma candidature en tant que membre du comité d'action sociopolitique au niveau provincial. Les quatre années pendant lesquelles j'ai représenté mon secteur au Conseil national ont été l'occasion de vifs débats sur les questions relatives au contenu de notre revendication en matière d'indexation de nos pensions, sur les modalités de prise de décision quant à ce contenu de même que sur la refonte des statuts de l'AREQ et en particulier des modalités de représentation aux instances de notre Association.

**André Marcoux**  
Membre du comité national  
d'action sociopolitique

**M**ais, à mes yeux, au-delà des questions de chiffres et de pourcentages, si importantes ces données fussent-elles, nous avons constamment devant nous une question beaucoup plus fondamentale : tout regroupement, que ce soit une association comme la nôtre ou un syndicat régi par la Loi des syndicats professionnels,

doit déterminer quel mode de représentation sera privilégié dans la vie de l'organisme.

Sur le fond de cette question, deux approches, deux philosophies s'affrontent : démocratie représentative versus démocratie participative. Opter pour la première implique qu'à périodes déterminées, les membres choisissent un ou des représentants qui auront pour mandat de prendre, au nom de leurs membres, toute décision utile en ce qui a trait à la vie de l'organisation.

Cela, bien entendu, dans les limites des obligations déterminées par les lois (votes de grève, acceptation ou rejet des offres patronales, etc.).

La seconde option, même si elle implique aussi l'élection de représentantes ou de représentants, repose sur une prémisses fondamentale : **les membres doivent être associés de très près, dans toute la mesure du possible, à l'ensemble du processus décisionnel.** Les personnes élues ont non seulement le devoir de représenter fidèlement les



opinions de leurs membres, mais elles ont, pour ce faire, cet autre devoir, celui de les associer au cheminement de la prise de décision. C'est la voie qu'ont suivie les élus de Porto Allegre, au Brésil, le Parti des travailleurs (PT) qui a dirigé la ville à la fin des années 80<sup>1</sup>.

Certains prétendent que dans une organisation comme la nôtre, qui n'est pas un syndicat, mais bien une association, les mécanismes de représentation et de prise de décision seront *ipso facto* différents. S'il est vrai que nous n'avons à prendre ni vote de grève ni vote d'acceptation ou de refus d'un projet de convention collective, il n'en reste pas moins, que bien souvent, les décisions qui doivent être prises dans les instances d'une association comme la nôtre auront une grande incidence sur la vie des membres, comme ce fut le cas, par exemple, avec la prise de décision sur le contenu de notre revendication quant à l'indexation de nos pensions.

Toutes les organisations syndicales démocratiques considèrent d'une extrême importance le fait de consulter leurs membres sur le contenu de la revendication en période de négocia-

tion de la convention collective. Elles savent très bien qu'au-delà des obligations légales qui sont les leurs, c'est **LA démarche essentielle** à réaliser si elles veulent que les membres adhèrent au projet syndical de convention collective.

Ce qui est vrai relativement à l'adhésion des membres au projet de convention collective l'est tout autant en ce qui a trait à la revendication relative à l'indexation de nos pensions ou à notre position citoyenne face à la nécessité de nous porter à la défense de l'intégrité de notre système de santé ou à la qualité des soins qui doivent être offerts aux personnes âgées. La formulation de solutions toutes faites identifiées par des représentantes ou des représentants, si bien intentionné(e)s soient-ils (elles), n'est pas génératrice ni de militance ni d'adhésion profonde.

Si, dans un contexte comme celui dans lequel nous vivons (montée de la droite, affaiblissement au moins apparent du mouvement syndical au Québec et aux USA, etc.), les organisations syndicales et populaires ont pu inciter 55 000 personnes de tous

âges à manifester dans les rues le 12 mars dernier contre les politiques budgétaires réactionnaires du gouvernement libéral provincial, c'est que ces 55 000 personnes ressentent vivement en elles toute l'injustice de ces mesures. L'adhésion profonde du groupe à une revendication est fondamentale dans toute mobilisation.

Or, l'adhésion ne peut survenir ni par osmose ni par génération spontanée. Elle repose sur l'éducation et l'animation des membres. Qui dit animation et éducation dit nécessairement militantisme. Militantisme non seulement de quelques membres dévoués, quasi-missionnaires, mais militantisme de l'ensemble de la structure de l'organisme. La tentation d'une pseudo-efficacité sera toujours présente, la tentation de couper au plus court parce que l'on manque de temps sera toujours là... Mais comme le dit un proverbe malien : **«Tout seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin.»**

1 Voir l'article de Bernard Cassen publié dans *Le Monde diplomatique* au [www.monde-diplomatique.fr/1998/08/CASSEN/10841](http://www.monde-diplomatique.fr/1998/08/CASSEN/10841)



Photo : Eric Laroché

# Des changements importants, pour le mieux

Vous avez sans doute pris connaissance, au cours des derniers mois, des changements importants au régime d'assurance collective ASSUREQ. Ces changements touchent plus particulièrement les membres de l'AREQ de moins de 65 ans qui bénéficiaient de la couverture pour les médicaments de base. Dans ce numéro, nous faisons le point concernant le renouvellement du régime, qui couvre désormais toutes les personnes assurées membres de l'AREQ.



**Pierre-Paul Côté**  
Conseil exécutif national

D'entrée de jeu, rappelons que depuis le 31 mars, la portion « médicaments de base » a été retirée du régime ASSUREQ. Les membres qui en bénéficiaient sont désormais assurés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), sauf s'ils ont accès à un autre régime collectif pour les médicaments (par exemple par leur conjoint ou conjointe). Ils demeurent toutefois assurés par SSQ pour la portion « garanties complémentaires », par exemple l'assurance voyage, les médicaments hors liste, la physiothérapie et l'hospitalisation en chambre semi-privée.

Auparavant, nos membres s'inscrivaient à la RAMQ lorsqu'ils atteignaient 65 ans. Maintenant, ils le feront dès leur prise de retraite. En conséquence, tous les membres, quel que soit leur âge, appartiennent au même régime d'assurance.

## Un peu d'histoire

Pour comprendre les raisons derrière ce changement, il faut remonter un peu dans le temps, plus précisément en 1996, alors que le gouvernement a créé le Régime général d'assurance médicaments du Québec (RGAMQ). Ce régime a été intégré à la Loi sur l'assurance médicaments, administrée par la RAMQ. Le RGAMQ est un régime supplétif.

Toujours en 1996, l'AREQ a créé ASSUREQ, une corporation visant à permettre aux moins de 65 ans d'adhérer à l'AREQ sans avoir l'obligation de prendre l'assurance médicaments. Ainsi, à cette époque, nos membres avaient le choix entre la couverture médicaments de SSQ et celle de la RAMQ.

Or, en 2005, certains groupes ont décidé d'annuler leur régime privé et de « transférer » leurs membres à la RAMQ. Pour obliger ces groupes à réinstaurer leur régime privé, le ministre de la Santé de l'époque, Philippe Couillard, a fait adopter, en décembre 2005, la Loi 130.

L'un des articles de la loi, plus précisément l'article 15.1, visait AREQ et ASSUREQ. On y associe l'AREQ à « une association de salariés ou un syndicat, une association professionnelle regroupant des membres d'un ou plusieurs ordres professionnels, une association regroupant des membres exerçant un même métier ou un même travail, un groupe composé de personnes ayant un lien d'emploi actuel ou ancien ». En conséquence, après le 13 décembre 2005, les personnes de moins de 65 ans désirant adhérer à l'AREQ ont eu l'obligation de participer au régime d'assurance collective offerte par l'association qui incluait alors la couverture de médicaments.

## Démarches de l'AREQ

L'AREQ a donc entrepris des démarches auprès de la RAMQ et de ses avocats

pour obtenir des clarifications concernant la Loi 130. Puis, à l'hiver 2008, le Conseil exécutif et le Conseil d'administration de l'AREQ, avec le soutien du Conseil d'administration d'ASSUREQ, décidaient de contester l'interprétation de l'article 15.1 de la loi 130.

Voici la décision :

*Considérant l'opinion juridique sur l'application de l'article 15.1 de la Loi 130 en regard de la Loi sur l'assurance médicaments du Québec :*

*considérant les perspectives d'évolution de nos régimes d'assurance.*

*Le Conseil d'administration de l'AREQ :*

1. *Considère que le statu quo du régime d'assurance collective de maladie ASSUREQ n'est plus une option viable pour nos membres.*
2. *Se fixe les deux objectifs suivants dans le réexamen des contrats au régime d'assurance collective maladie et vie ASSUREQ :*
  - a) *accueillir de nouveaux membres dans le respect des statuts actuels de l'AREQ;*
  - b) *maintenir le caractère collectif de nos régimes d'assurance sans médicaments.*
3. *Mandate le Conseil exécutif de mettre en œuvre un plan d'action et une démarche assurant l'examen des différentes options et une progression continue des travaux.*

7 février 2008



Illustration : DepositPhotos.com

## Pourquoi cette contestation?

Plusieurs raisons ont milité en faveur d'une telle contestation. Rappelons, d'entrée de jeu, que les membres de moins de 65 ans, qui bénéficient de la garantie médicaments, diminuent en nombre d'année en année (la moyenne d'âge à l'AREQ est de 68 ans). En conséquence, de plus en plus de membres, qui sont âgés de 65 ans et plus, sont à la RAMQ. Il y avait donc de moins en moins d'assurés pour assumer les risques du régime. Or, les médicaments occupaient une part croissante de la prime d'assurance.

Ce n'est pas étonnant que les primes, à ASSUREQ, ont augmenté de 3,7 % en 2011. Par comparaison, l'augmentation de la prime de la RAMQ, la même année, a suivi l'indice des prix à la consommation (IPC), soit une augmentation de 0,4 %. On pouvait s'attendre à ce que ce scénario se répète dans l'avenir.

Par ailleurs, de nombreux membres de la CSQ, qui ont une rente de retraite moins élevée, pouvaient difficilement adhérer à l'AREQ à leur retraite et bénéficier du régime d'assurance collective. Le coût des assurances était trop élevé pour eux.

Pourtant, ces mêmes personnes ont payé 15 \$ par année, durant leur carrière, pour financer l'assurance des personnes retraitées. Or, elles ne pouvaient elles-mêmes en profiter à leur propre retraite. D'ailleurs, cette allocation annuelle de 15 \$, versée pour amoindrir le coût des assurances des personnes de moins de 65 ans, risquait d'être remise en question à tout moment par les membres de la CSQ.

En retirant la portion « médicaments de base » du régime, des baisses significatives

de primes sont permises, de sorte que ces personnes pourront joindre les rangs de l'AREQ et bénéficier des garanties complémentaires SSQ. Il s'agit donc d'un geste de solidarité et d'équité.

## La décision de la Cour supérieure

Devant ce constat, des démarches juridiques ont été entreprises par l'AREQ, conjointement avec la CSQ (qui est copreneur dans le contrat d'assurance). Dans un jugement de la Cour supérieure du 28 février 2011, il est établi que l'AREQ, non seulement n'est pas obligée d'offrir à ses membres l'assurance médicaments, mais **qu'elle n'en a plus le droit**. La RAMQ avait jusqu'au 30 mars pour contester le jugement. Elle ne l'a pas fait.

Donc, à compter du 31 mars, si l'AREQ continuait d'offrir l'assurance médicaments, elle se retrouvait dans une situation d'illégalité. Il nous a ainsi fallu modifier sans délai notre régime d'assurance collective. C'est pourquoi les médicaments de base ont été retirés du régime dans un délai très court.

Nous aurions voulu vous informer plus tôt de ce changement. Nous devons, au préalable, faire les démarches auprès de la RAMQ et de l'assureur SSQ afin que toutes les étapes requises pour cette modification soient réalisées correctement. Dans l'avenir, tout sera mis de l'avant pour que la situation soit acceptable pour les membres de l'AREQ.

## Réduction des primes SSQ

En conséquence de ces changements, et tel qu'annoncé dans une lettre transmise au début de mai, tous les membres assurés par ASSUREQ ont bénéficié, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011, d'une réduction importante de leurs primes SSQ. À ce sujet, nous vous invitons à consulter le tableau ci-dessous. Ces primes ont été automatiquement ajustées selon le mode de versement habituel.

Cette tarification préférentielle est principalement attribuable à deux facteurs : d'une part, l'exclusion des médicaments de base, qui représentaient une part croissante de la prime; d'autre part, l'importance du nombre de personnes couvertes par le même régime, soit plus de 43 000.

## Nouvelles primes SSQ applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011

Statut de protection	Primes
Individuel	27,53 \$
Monoparental	32,59 \$
Familial	50,02 \$

La taxe de vente provinciale de 9 % doit être ajoutée à ces taux de primes.

Il n'y a aucun changement concernant le Régime B – Assurance vie.

La liste des frais couverts apparaît dans le document « Régime d'assurance collective en un coup d'œil », qui est disponible dans la section « Assurance » du site Internet [www.areq.qc.net](http://www.areq.qc.net) et sur le site Accès de SSQ.

## Renouvellement du régime d'assurance

L'AREQ discute actuellement avec SSQ des termes du renouvellement

du contrat d'assurance, qui vient à échéance en décembre. Il s'agit d'une démarche habituelle. Cela dit, encore une fois, grâce aux changements apportés au régime, nous évaluons des scénarios de bonification de la couverture. Les modalités de cette bonification seront connues d'ici l'automne. Vous recevrez alors toute l'information adéquate à ce sujet.

## Des protections complètes et avantageuses

Le régime d'assurance collective ASSUREQ exclusif aux membres de l'AREQ comporte de nombreux avantages. D'abord, ses protections le distinguent d'autres régimes d'assurances : par exemple, une assurance voyage longue durée avec assistance (jusqu'à 183 jours et 5 000 000 \$ de frais engagés par voyage), une assurance annulation de voyage (jusqu'à 5 000 \$ par voyage), des remboursements de frais

plus élevés pour des traitements et soins, une assurance-vie dont les primes n'augmentent pas avec l'âge, etc.

Par ailleurs, ce régime étant collectif, en y adhérant et en le conservant, vous n'avez eu aucune preuve de votre état de santé à fournir. De plus, vos primes n'augmentent pas en fonction d'une tranche d'âge. En d'autres termes, vous êtes à l'abri de hausses importantes si vous avez des problèmes de santé, à court, à moyen ou à long terme, ou du simple fait de votre vieillissement. Par comparaison, les primes des régimes d'assurance individuels varient souvent en fonction de votre degré personnel de risque et de votre âge. D'autres régimes collectifs, quant à eux, comportent des clauses d'exclusion, d'exception et des conditions d'admissibilité.

Ainsi, un coup d'œil attentif aux dispositions de votre régime et à celles des autres régimes d'assurance, individuels ou collectifs, pourra vous le confirmer : la cou-

verture qui vous est offerte par l'AREQ, en partenariat avec SSQ, est complète, et ce, à prix hautement compétitif.

En terminant, je tiens à vous réaffirmer, au nom des membres du Conseil exécutif, du Conseil d'administration de l'AREQ et du CA d'ASSUREQ, que les changements apportés au régime d'assurance collective n'ont qu'un but : offrir à l'ensemble des membres de l'AREQ une couverture d'assurance complète à prix hautement compétitif.

Si vous avez des questions concernant ces changements, nous vous invitons à consulter le site Internet de l'AREQ au [www.areq.qc.net](http://www.areq.qc.net). Le site est mis à jour régulièrement en fonction des nouvelles informations disponibles. Il contient également une section « Questions les plus fréquentes ». Si vous avez des suggestions, nous vous invitons à nous écrire à [assurances.areq@csq.qc.net](mailto:assurances.areq@csq.qc.net).

## INTERNET

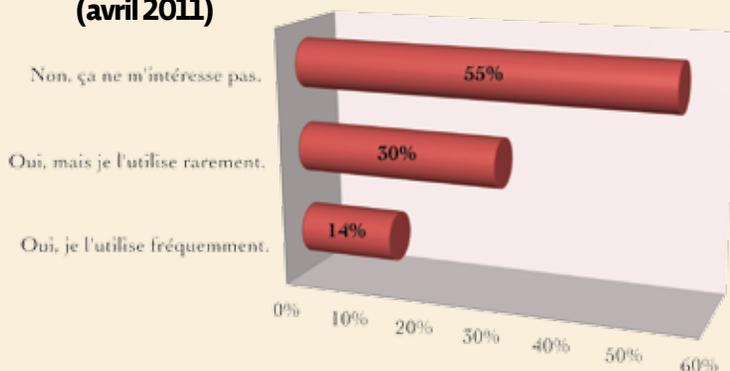
Chaque semaine, on retrouve sur le site Internet de l'AREQ une question à laquelle les internautes sont invités à répondre. Ces sondages n'ont aucune prétention scientifique. Toutefois, ils permettent de prendre le pouls des membres de l'Association à propos de débats sociaux majeurs ou encore de dossiers d'actualité. Voici les résultats aux deux questions ayant suscité le plus de votes.

## Questions hebdomadaires [www.areq.qc.net](http://www.areq.qc.net)

**Avez-vous un compte Facebook? (février 2011)**



**DocTel est un service de consultation téléphonique qui permet de parler à un médecin pour 38 \$ et même d'obtenir un diagnostic pour des problèmes de santé mineurs. Auriez-vous confiance dans un tel diagnostic? (avril 2011)**



# Vieillir chez soi?



**Daniel Gagnon**  
Gérontologue

Le 23 février dernier, dans son discours inaugural, le premier ministre annonçait « la mise en œuvre prochaine d'un plan de services intégrés aux personnes âgées comprenant notamment davantage de soutien à domicile, davantage de places de convalescence, davantage de places en ressources intermédiaires et en soins de longue durée ». On y apprenait également que « parce que nos aînés ont droit à un environnement sécuritaire et à des services de qualité, le gouvernement allait mettre en place la politique Vieillir chez soi afin d'offrir dans chaque région des services adaptés et conçus pour améliorer la vie des aînés ». Cette annonce s'accompagnait d'un budget de 150 M\$ pour 2011-2012 et 200 M\$ pour les années subséquentes.

**B**ien que la volonté gouvernementale soit louable, puisque les personnes vieillissantes souhaitent demeurer chez elles jusqu'à la fin de leurs jours, il est pertinent de se demander s'il est possible pour toutes les personnes âgées de vieillir à domicile quelle que soit leur condition. Les expériences vécues par plusieurs, soit comme personnes fragilisées ou comme proches aidants, donnent une preuve non équivoque qu'il existe certaines limites au maintien à domicile de plusieurs personnes âgées vivant avec des incapacités sévères et persistantes.

Il est connu que les services publics offerts par le réseau de la santé et des services sociaux sont actuellement minimaux et sont loin d'assurer une qualité de vie à toutes les personnes vivant à domicile qui présentent une perte d'autonomie importante. Les personnes proches aidantes, malgré leur bonne volonté et souvent au péril d'une dégradation de leur propre santé, sont souvent placés devant le fait douloureux d'avoir recours à l'hébergement pour leur proche dont la condition de santé décline.

Par conséquent, l'État aura beau développer toutes sortes de politiques et de programmes et vouloir maintenir les personnes âgées coûte que coûte dans leur domicile, la réalité

est que plusieurs personnes ont besoin d'un environnement plus sécuritaire qui leur offre également toute la gamme de services qu'elles requièrent.

### Conditions nécessaires pour vieillir chez soi

Trois conditions doivent être réunies afin de permettre à la personne de vieillir le plus longtemps chez elle : un environnement adapté, des ressources personnelles suffisantes et une gamme de services de qualité pour pallier ses incapacités.

« Il est important de défaire une image souvent entretenue par le secteur de l'hébergement privé que la résidence privée avec services constitue le milieu de vie idéal pour le retraité d'aujourd'hui et de demain. »

Lorsque cet équilibre est rompu et que la personne n'est plus en mesure de se maintenir dans son environnement habituel de façon sécuritaire et satisfaisante, la personne âgée doit souvent envisager un déménagement qui lui permettra de retrouver cet équilibre et sa qualité de vie.

Plusieurs options s'offrent alors à elles, qui devront notamment tenir compte de leur situation financière et de leur santé. Nous verrons plus loin les diverses options à envisager.

### La clientèle des milieux de vie substituts

Même s'il n'y a pas de règles claires dans le secteur des résidences privées avec services pour personnes âgées visant à établir si une personne est en légère, moyenne ou lourde perte d'autonomie, la pratique quotidienne dans ces milieux permet d'en établir un profil assez exact. Généralement, une évaluation sommaire de la personne âgée est effectuée avant de conclure l'entente.

Par ailleurs, pour accéder au réseau public d'hébergement (ressource de type familial pour personnes âgées [RTF], ressource intermédiaire [RI] et centre d'hébergement et de soins de longue durée [CHSLD] public et privé conventionnés), la personne doit être évaluée par le Centre de santé et des services sociaux (CSSS) à l'aide de l'outil Iso-SMAF. Comme les règles d'admission pour ces ressources et surtout celles



Photo : DepositPhotos.com



Photo : DepositPhotos.com

du CHSLD sont de plus en plus exigeantes, il en résulte que seules les personnes présentant des incapacités sévères sont en mesure d'y avoir accès. De plus, comme le ministère a réduit de plus de 6 000 places le nombre de places en CHSLD public depuis 1990 et comme la demande s'est accrue de façon importante, peu de personnes peuvent avoir accès à ce type de ressources et doivent se tourner vers le secteur privé. La majorité de la clientèle des résidences privées avec services est âgée de plus de 80 ans. Ce sont le plus souvent des femmes, veuves, qui présentent une certaine perte d'autonomie et possèdent des capacités financières plus ou moins limitées. Pour sa part, la clientèle des CHSLD est une clientèle en perte d'autonomie sévère (75 à 80 % présentant des déficits cognitifs), féminine et ayant des capacités financières diversifiées.

## Les différents milieux de vie substitués

Comme on l'a vu depuis le début, il existe un grand nombre de milieux substitués pour les personnes âgées présentant ou non une perte d'autonomie plus ou moins importante. Il en existe encore plus de modèles qui sont généralement reliés au degré d'autonomie, aux coûts et la capacité de payer des individus. Nous allons tenter d'en dresser un tableau que l'on voudra le plus complet possible.

Tout d'abord, il existe des immeubles d'habitation qui, bien qu'ils ne soient pas réservés uniquement à la clientèle âgée, comptent une proportion importante de personnes âgées puisqu'ils répondent à certains besoins, surtout au plan de la sécurité (ascenseurs, entrées verrouillées, gardien de sécurité), des services sur place ou à proximité tels restaurants, dépanneur, salon de coiffure).

Pour sa part, la résidence privée avec services pour personnes âgées est définie dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Tel que mentionné précédemment, elle peut se spécialiser selon les besoins spécifiques de diverses clientèles. Ces résidences peuvent être à but lucratif ou non. Il y a les résidences qui accueillent neuf personnes ou moins et qui ont un caractère plus familial, celles qui comptent de 10 à 100 résidents, qui constituent la majorité, et les grandes résidences de plus de 100 résidents où l'on peut retrouver jusqu'à 900 clients. Quelle que soit la grandeur, tous les types de clientèle peuvent s'y retrouver.

Puis les Agences régionales de la santé et des services sociaux (ASSS) et même certains CSSS peuvent conclure des ententes d'achat de places avec des résidences privées pour orienter

« Il est rare que les personnes âgées souhaitent vivre dans un environnement où elles ne côtoient que d'autres âgées et où la vie est relativement programmée. »

certaines clientèles afin de combler divers besoins, tels le désengorgement des urgences, la libération de lits de courte durée, la convalescence ou autres. Moyennant une certaine rétribution par client, les gestionnaires de résidences privées mettent à la disposition de l'agence ou du CSSS un certain nombre de lits.

La Loi sur les services de santé et les services sociaux permet à l'ASSS de confier une partie d'une mission d'un établissement public à une ressource privée moyennant une évaluation de la clientèle par le CSSS, une entente formelle et une rémunération de la ressource privée établie à partir d'un cadre précis. Ainsi, les ressources intermédiaires et les ressources de type familial reçoivent des personnes âgées pouvant présenter une perte d'autonomie relativement importante, mais moins qu'en CHSLD. Le gîte, le couvert et l'assistance sont fournis par la résidence et les services plus spécialisés (soins infirmiers, physiothérapie, ergothérapie, intervenant social, etc.) sont fournis par l'établissement du réseau public qui signe l'entente avec la résidence privée, lorsqu'ils sont nécessaires. Cela n'est pas nécessairement le cas dans une entente d'achat de place.

La Loi sur les services de santé et les services sociaux édicte clairement la mission d'un CHSLD, qu'il soit public, privé conventionné ou privé non conventionné et mentionne que tous doivent détenir un permis du MSSS et doivent offrir les mêmes services stipulés dans la Loi.

Il faut comprendre que les CHSLD publics et privés conventionnés sont en tous points identiques, reçoivent le même type de clientèle qui est soumise aux mêmes conditions d'admission et est assujettie à la contribution de l'adulte hébergé, donc le résident paie le même tarif dans les deux types d'installation. Dans les CHSLD privés conventionnés, la gestion des ressources matérielles, financières et humaines ainsi que l'organisation des services sont généralement assumées par le promoteur privé. Par conséquent, souvent, ni le résident ni la famille ne savent qu'ils sont dans un établissement privé, puisqu'ils ont été orientés par le même mécanisme d'admission que pour un établissement public.

« L'augmentation du nombre et des besoins de la clientèle a fait en sorte que le réseau public a de moins en moins les moyens d'accueillir la clientèle âgée. »

Pour ce qui est du CHSLD privé non conventionné, il n'y a pas de mécanisme formel d'admission et les services sont totalement privés, donc les coûts sont entièrement défrayés par l'utilisateur. De plus, les médicaments sont à la charge du résident, ce qui n'est pas le cas dans les CHSLD publics et privés conventionnés.



Il existe une multitude d'autres types d'ententes avec des ressources qui reçoivent des personnes âgées présentant une certaine perte d'autonomie, qu'ils aient des liens ou non avec le secteur public. Les différences se situent généralement par la participation financière ou non du réseau de la santé et des services sociaux. De quoi y perdre son latin!

### Les services offerts par les milieux de vie substitués

Tout d'abord, il est important de défaire une image souvent entretenue par le secteur de l'hébergement privé que la résidence privée avec services constitue le milieu de vie idéal pour le retraité d'aujourd'hui et de demain. Bien que l'environnement de certaines de ces ressources puisse être des plus confortables et se rapprocher de la vie de château, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un milieu de vie synthétique et aseptisé qui concentre une clientèle assez homogène de personnes vieillissantes, entraînant son lot

d'avantages et d'inconvénients. Il est rare que les personnes âgées souhaitent vivre dans un environnement où elles ne côtoient que d'autres âgées et où la vie est relativement programmée (heures de repas, heures et lieux de loisirs, loisirs communs, etc.).

C'est pourquoi il serait faux de croire que les ressources d'hébergement reçoivent des clientèles autonomes en grande partie. Très majoritairement, les personnes qui vivent en résidence privée avec services présentent une certaine perte d'autonomie, que ce soit au niveau physique, cognitif ou social. Ainsi, une personne âgée peut être tout à fait en mesure d'accomplir toutes les activités requises en logement privé, mais ressentir continuellement du stress, de l'anxiété, voire de la peur de vivre seule et de se retrouver isolée,

« Une personne en perte d'autonomie relativement importante peut s'attendre à payer de 2 300 \$ à 3 000 \$ par mois. »



- ⊗ la condition de santé
- ⊗ l'environnement du quartier
- ⊗ la hausse du loyer
- ⊗ l'aménagement inadéquat du logement
- ⊗ le climat social environnant
- ⊗ les charges d'entretien
- ⊗ la perte du conjoint
- ⊗ la diminution ou la perte de services
- ⊗ l'instabilité du réseau de soutien
- ⊗ l'inquiétude de la famille

crainant qu'il arrive toutes sortes d'accidents. Cette situation angoissante constitue une forme de perte d'autonomie puisqu'elle doit recourir à l'aide de tiers (gardien de sécurité, avertisseur ou services de très grande proximité), bien que la personne puisse être encore très autonome sur le plan physique.

Par conséquent, les services peuvent être minimaux et ponctuels, ou encore importants et continus, en lien avec la condition biopsychosociale de la personne. Il va sans dire que plus les services requis sont importants, plus les coûts sont élevés. En 2011, le prix moyen en résidence privée est d'environ 1 500 \$ par mois et comprend le gîte, les repas, l'entretien ménager et un certain nombre d'activités gratuites. Ce prix peut varier de 900 \$ à 4 000 \$, et même plus, par mois pour des services équivalents, selon le niveau de luxe de l'environnement. Cependant, ce n'est pas toujours la résidence la plus chère qui offre les meilleurs services. Aussi, l'ajout de service peut faire grimper le prix de plusieurs centaines, voire de milliers de dollars. Une personne en perte d'autonomie relativement importante peut s'attendre à payer de 2 300 \$ à 3 000 \$ par mois pour couvrir l'ensemble de ses besoins, et même plus. D'où la nécessité de bien évaluer sa capacité de payer dès le départ.

De plus, la condition générale de la personne va souvent se détériorer, obligeant la ressource à fournir plus de services et donc à augmenter ses coûts d'hébergement, ce que le résident peut ne plus être en mesure de payer. C'est pourquoi il existe plusieurs formes d'hébergement qui répondent aux besoins et à la capacité de payer de l'individu.

### La qualité des services

La notion de qualité de services est un élément qui prend de plus en plus d'importance en hébergement, surtout en considérant la fragilité de plus en plus grande des gens qui vivent dans les différentes ressources. Il y a à peine 25 ans, la clientèle des CHSLD nécessitait en moyenne deux heures de

soins et d'assistance par jour et, celle des résidences privées, un simple accompagnement et une certaine sécurité alors qu'elles constituaient une faible portion de l'hébergement des personnes âgées au Québec. L'augmentation du nombre et des besoins de la clientèle a fait en sorte que le réseau public a de moins en moins les moyens d'accueillir la clientèle âgée qui présente des pertes d'autonomie de plus en plus importantes. À partir de ce moment, les ressources privées devinrent des partenaires incontournables du réseau de la santé et des services sociaux. Il en résulta un certain désengagement du secteur public qui confia de plus en plus au secteur privé le mandat d'offrir des services à la clientèle âgée en perte d'autonomie.

C'est pourquoi on retrouve aujourd'hui entre 100 000 et 120 000 places en ressources privées qui accueillent des personnes de plus en plus fragilisées et environ 35 000 places d'hébergement publiques. On constate, par conséquent, un certain transfert des coûts d'hébergement du réseau public maintenant assumés par les citoyens âgés. Mais ces changements ont-ils entraîné une amélioration de la qualité des services?

### Type et formation du personnel

Il faut tout d'abord prendre conscience que le personnel œuvrant auprès des personnes âgées en ressources d'hébergement de tous types est constitué en très grande majorité de préposés aux bénéficiaires. Mais est-ce que ceux que l'on appelle préposés aux bénéficiaires, ou autres termes

employés pour masquer la réalité, ont réellement suivi une formation de préposé aux bénéficiaires reconnue par le ministère de l'Éducation, c'est-à-dire le cours d'Assistance à la personne en établissement de santé (DEP) (Préposé(e) aux bénéficiaires) de 750 heures? La réponse est non, et ce, pour la très grande majorité d'entre eux!

Aussi, le secteur public embauche de plus en plus de personnel non formé, souvent puisé à même le personnel des résidences puisque celui-ci, bien que n'ayant aucune formation, a au moins acquis une certaine expérience de travail auprès d'âînés en perte d'autonomie plus ou moins importante. Cependant, on se rappellera que la clientèle des CHSLD est, elle, en perte d'autonomie importante, ce qui devrait nécessiter un personnel très bien formé et compétent pour intervenir auprès d'une clientèle très atteinte de diverses pathologies chroniques. Par conséquent, le MSSS ne répond pas adéquatement à sa mission d'intervention auprès de sa population vieillissante fragilisée puisque, pour divers prétextes, principalement financiers, il n'offre pas à sa clientèle tous les services requis par des intervenants bien formés. C'est pourquoi tant les gestionnaires de ces établissements que les intervenants eux-mêmes réclament un meilleur encadrement et une meilleure formation, car la condition de santé de leur clientèle est de plus en plus complexe.

Pour ce qui est des autres types d'intervenants, le fait qu'ils soient assujettis à l'obligation d'appartenir à un ordre ou à



# Éléments à considérer pour faire le choix de la bonne ressource

- ✿ la capacité de payer
- ✿ les besoins de services à court, moyen et long terme
- ✿ la volonté d'éviter un nouveau déménagement
- ✿ la clientèle actuelle de l'endroit choisi
- ✿ **les services inclus**

**Note :** La décision finale appartient à la personne âgée et l'ensemble des services ainsi que leurs coûts doivent apparaître dans le bail et l'annexe Services aux personnes âgées ou handicapées que le locateur et le locataire doivent obligatoirement signer.

une association professionnelle garantit au moins qu'ils aient la formation requise pour intervenir. Mais rappelons-nous qu'ils constituent la minorité des intervenants. Cependant, bien qu'ils possèdent une formation de base adéquate, ces intervenants réclament également une plus grande et une meilleure formation continue que ce qui leur est offert actuellement, et ce, quand on leur en offre!

Depuis quelques années, le gouvernement a mis sur pied des programmes de formation continue, généralement de quelques dizaines d'heures, offert principalement aux préposées aux bénéficiaires, afin de mieux habilitier le personnel à bien intervenir. Une question demeure entière. Comment peut-on donner une formation continue à une grande majorité d'intervenants qui n'ont jamais eu de formation de base? On exige généralement une formation à toute personne œuvrant dans un service public (enseignant, infirmière, technicienne en garderie, etc.), mais pas pour travailler auprès de la clientèle la plus fragilisée!

Ceci ne veut par ailleurs pas dire que le personnel n'est pas dévoué et est incompetent, mais cela démontre clairement qu'il n'a pas toujours tous les outils pour bien accomplir sa tâche, non plus que le soutien ou la reconnaissance des décideurs.

## Stabilité du personnel

Outre le fait que la formation du personnel n'est pas toujours complète et adéquate, les milieux d'hébergement, surtout dans le secteur privé, connaissent une rotation effarante du personnel. Des conditions de travail difficiles, des résidents présentant des états de santé de plus en plus dégradés, des salaires très bas et parfois le manque de reconnaissance des gestionnaires font en sorte qu'ils quittent leur travail, bien

que souvent ils le fassent à regret. Ainsi, tel que mentionné précédemment, plusieurs personnes sont recrutées par le réseau public qui est en mesure de mieux les rémunérer et de leur offrir des avantages sociaux plus intéressants.

Ajoutez à cela les pénuries de main-d'œuvre qui sévissent de plus en plus, surtout dans des secteurs n'exigeant pas de



Photo : PhotoDisc

grandes qualifications d'embauche et offrant des salaires comparables et souvent supérieurs. Il faut comprendre qu'à ces conditions, les compétiteurs au plan de l'embauche des préposés aux bénéficiaires ne sont pas uniquement les autres propriétaires de résidences ou le réseau public d'hébergement, mais également les Walmart, Tim Horton, Dollarama et McDonald's de ce monde. Il est souvent plus facile de placer des articles sur des rayons ou de vendre des beignes que de donner des bains et de changer des culottes d'incontinence et c'est souvent beaucoup moins éreintant pour une reconnaissance et un salaire équivalents!

## Mécanismes internes d'appréciation de la qualité des services et de la satisfaction de la clientèle

La plupart des ressources d'hébergement se sont donné des codes d'éthique (la loi l'exige) et des mécanismes pour

### Rappels

1. Une personne âgée de 70 ans ou plus peut avoir droit à un crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée. Des renseignements sont disponibles au bureau régional du ministère du Revenu du Québec.
2. Pour aider une personne aînée à trouver un milieu de vie qui répond à ses besoins, il existe des firmes qui peuvent accompagner la personne dans ses démarches. Ces services sont généralement gratuits puisque c'est la résidence qui l'accueillera qui en défrayera les coûts.
3. Les CLSC offrent des services aux personnes aînées en résidence, mais toujours selon leur capacité, qui est souvent limitée.

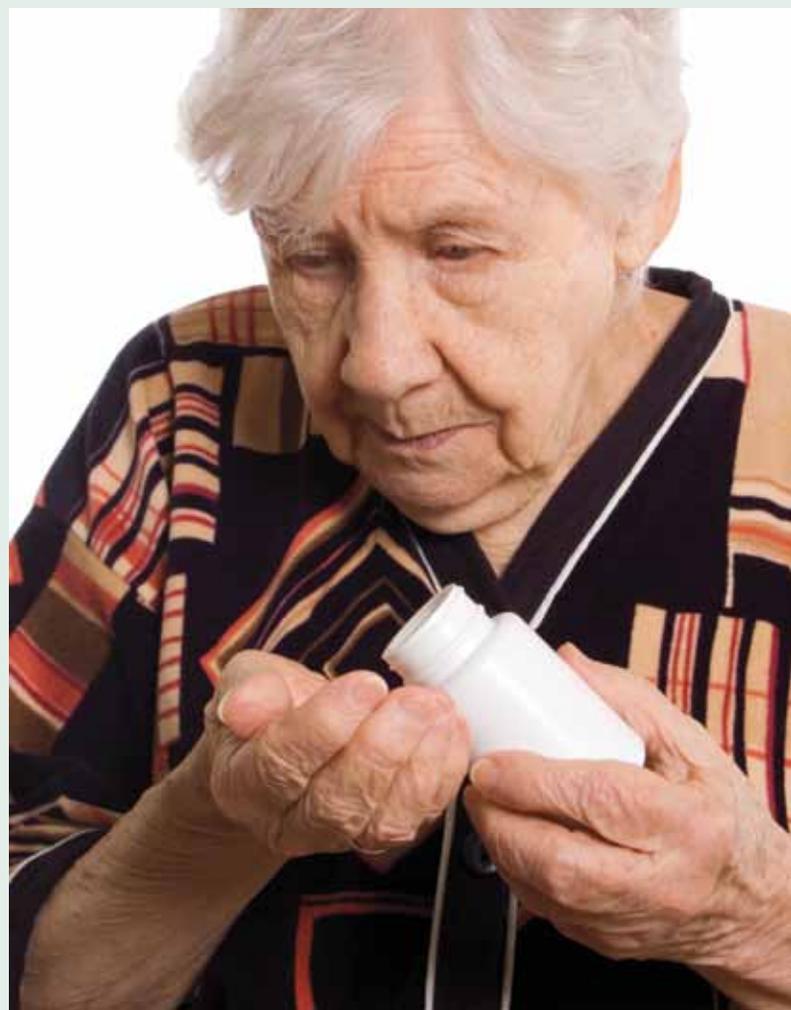
évaluer la satisfaction de la clientèle. Mais souvent le code d'éthique n'est pas respecté avec rigueur et l'évaluation se résume à des boîtes à suggestions. Par ailleurs, le réseau public d'hébergement est tenu par la loi de mettre sur pied un comité d'usagers, mais souvent les résidents ou les proches qui en font partie hésitent à dénoncer des situations par peur de représailles ou pour ne pas irriter le personnel ou les gestionnaires. Plusieurs résidences privées ont également mis sur pied des comités de résidents, même si la loi ne les y oblige pas. Leur efficacité n'est pas encore bien connue compte tenu de leur nouveauté dans plusieurs cas et que les études sur le sujet sont très rares. Par ailleurs, il est évident que la seule consultation des résidents et du personnel n'est pas suffisante puisqu'elle doit s'accompagner d'actions précises afin d'améliorer les services.

### Mécanismes de vérification de la qualité des services et de la satisfaction de la clientèle

La Loi sur les services de santé et les services sociaux a prévu des mécanismes formels de vérification du respect des missions et des mandats des établissements publics, ce qui inclut les ressources ayant des ententes avec les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RI et RTF). Il s'agit du processus d'agrément des établissements, c'est-à-dire des CSSS, ce qui comprend toutes les installations du CSSS. Toutefois, la satisfaction de la clientèle et la qualité

des services ne sont pas considérées dans le processus d'agrément. De plus, il n'est pas évident que toutes les installations d'hébergement, CHSLD, RI et RTF, soient visitées systématiquement lors de ce processus. Cependant, le MSSS a mis en place un processus appelé communément visites ministérielles d'appréciation dont l'objectif consiste à visiter les CHSLD pour en apprécier la satisfaction de la clientèle et la qualité des services. Ce mécanisme a permis de faire la lumière sur plusieurs situations jugées inacceptables et d'apporter des correctifs. La démarche semble porter des fruits, mais la lenteur du processus fait en sorte qu'en plus de cinq ans, l'ensemble des installations d'hébergement du réseau de la santé et des services sociaux n'ont pas toutes reçu la visite des équipes d'appréciation. Il n'est pas rare qu'un établissement ait reçu son agrément et ne passe pas à la visite d'appréciation du CHSLD.

En ce qui concerne les résidences privées avec services pour personnes âgées, un mécanisme de certification relevant des ASSS a été mis en place. Encore là, ni la satisfaction de la clientèle ni la qualité des services ne sont considérées. Le processus de certification ne mesure que la réponse



à certains critères sociosanitaires, normes de bâtiment, sécurité et incendie. Actuellement, plus de 350 résidences gèrent leurs ressources sans avoir obtenu la certification pour le faire. Ce sont les normes de sécurité et incendie, différentes d'une ville à l'autre, qui semblent causer problème.

## Avenir de l'hébergement au Québec

Comme on peut le constater par cet état de la situation, les services d'hébergement destinés aux personnes âgées présentant une perte d'autonomie plus ou moins importante sont loin d'être assurés, autant en quantité qu'en qualité. En considérant l'évolution démographique projetée en matière de vieillissement (de la personne) et collectif (de la population), on est en mesure d'anticiper des problèmes très importants à court, moyen et long terme. Cette situation cause un stress important chez les aînés d'aujourd'hui et de demain et rien ne laisse présager une correction satisfaisante de la situation à moins que des actions importantes ne soient mises en place dès maintenant!

## Besoins populationnels

Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le Québec compte actuellement 158 582 personnes âgées de 85 ans ou plus. Pourquoi considérer cette cohorte d'âge spécifiquement? Parce que c'est celle qui est le plus sujette à vivre en milieu de vie substitut.

D'ici 20 ans, le nombre des personnes ayant atteint cet âge sera de 327 577 individus et, en 2051, il atteindra 645 394 personnes, soit quatre fois plus qu'actuellement. C'est la cohorte des personnes âgées de 65 ans ou plus dont l'augmentation sera la plus importante au cours des prochaines décennies.

Si on constate que déjà les besoins de la clientèle sont peu ou ne sont pas du tout comblés, on peut facilement s'imaginer ce que sera demain. Aussi, si on pense que le poids économique des services sociaux et de santé de la clientèle âgée est à peine supportable, on peut d'ores et déjà évaluer qu'il augmentera substantiellement au cours des prochaines décennies, lorsque le Québec sera réellement vieillissant! Il faudrait être naïf (ou être politicien), pour penser que d'ici là, la situation s'améliorera tellement grâce à la découverte de la pilule miracle qui nous permettra de vieillir tous beaux,

riches, actifs, en santé et autonomes jusqu'à notre mort qui se situera autour de 85 ou 90 ans.

## Proches aidants, services communautaires et bénévolat

Un autre mythe bien entretenu par le pouvoir politique est que l'implication des proches aidants, des services communautaires et le bénévolat éviteront aux aînés de demain de devoir recourir aux services en milieux de vie substituts. Grave erreur puisque grâce à l'ISQ, on sait que la proportion des personnes de 0-14 ans, actuellement à

« Ce n'est pas toujours la résidence la plus chère qui offre les meilleurs services. »

14,9 %, passera à 12,8 % en 2051 et que le groupe des 15 à 64 ans, ceux qui seront susceptibles d'accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie, passera dans la même période de 69,1 % à 57,5 %, tandis que, de façon globale, les personnes âgées de 65 ans ou plus passeront de 15,9 % à 29,7 % de la population totale.

Nous le constatons, il y a de moins en moins d'enfants et de plus en plus d'aînés. Aussi, les groupes de bénévoles remarquent que leur nombre diminue tandis que les besoins augmentent très rapidement!

## Développement des différentes ressources d'hébergement

Il serait surprenant que le gouvernement soit en mesure de rattraper le retard qu'il a lui-même créé en matière d'hébergement public et développe de façon satisfaisante ce secteur. D'ailleurs, les différents ministres de la Santé et des Services sociaux qui se sont succédé au cours des 20 dernières années ont tous insisté sur le fait qu'ils ne développeraient plus de places en CHSLD, bien que le besoin soit clairement démontré. Au contraire, on n'a pas cessé de diminuer le nombre de places disponibles. À l'opposé, le secteur privé d'hébergement a presque quadruplé en 30 ans. Ce faisant, on a obligé les aînés en perte d'autonomie à y recourir. Ce qui signifie que plusieurs services autrefois couverts par l'État ne le sont plus et sont maintenant à la charge du citoyen.

### Qualité des services

Si des changements majeurs, principalement au plan de la formation du personnel, ne sont pas entrepris dès maintenant, la qualité des services risque de continuer de se détériorer et devenir hors de contrôle. Déjà, les médias rapportent presque chaque semaine des situations dramatiques dans plusieurs ressources d'hébergement, tant privées que publiques. On parle d'abus de toutes sortes qui sont faits aux aînés, mais les principaux abus ne sont-ils pas les abus institutionnels découlant de pénuries de places et de services très restreints ou inadéquats, ou encore les abus de tarification et de fonctionnement rigide, en vase clos?

Aussi, avec les pénuries importantes de main-d'œuvre, surtout au plan des services, les risques sont énormes que cette situation favorise également la diminution de la disponibilité et de la qualité de ces services.

De plus, devant le constat de cafouillages au niveau de la certification des résidences privées et les lenteurs dans les visites d'appréciation ministérielles en CHSLD, nous sommes en droit de craindre non seulement une détérioration de ces mécanismes de contrôle, mais même leur abandon pur et simple. Il faut aussi se souvenir du peu de démarches effectuées en milieu d'hébergement, surtout au niveau des résidences, en ce qui concerne la satisfaction de la clientèle et la qualité des services.

### Principaux problèmes anticipés

Il est évident que le gouvernement sera incapable d'absorber seul l'augmentation des coûts reliés à la perte d'autonomie des personnes âgées et que tous devront participer pour y faire face. La première mesure à mettre en place est d'établir clairement ce que l'État est actuellement capable et sera en mesure de payer dans le futur ainsi que ce qui devra être comblé par la communauté et les citoyens.

## Détérioration des services aux aînés : comment en sommes-nous arrivés là?

Jacques Fournier

Association québécoise de défense des droits des retraités et préretraités

Depuis quelques mois, les médias font état d'histoires d'horreur dans certaines résidences pour aînés : manque d'hygiène, négligence dans les soins, nourriture de piètre qualité, unilinguisme anglais de certains préposés, etc. Comment en sommes-nous arrivés là?

deux heures trente et maintenant ce sont trois heures de soins par jour qui sont requis pour être admis en CHSLD.

Le gouvernement a tout simplement décrété ce changement de norme sans consulter. Où vont maintenant les personnes qui normalement auraient

soins par jour. L'Agence de Montréal avait décidé de limiter les RI à 40 lits chacune mais l'entreprise privée avait prévu d'offrir des établissements de 90 lits : l'Agence a aussitôt accepté. Qui décide de l'organisation des soins au Québec? L'entreprise privée.

Pourquoi le gouvernement favorise-t-il les RI? Parce qu'une place y coûte en moyenne 35 000 \$ par an, comparativement à 60 000 \$ pour une place en CHSLD. Comment cela

« Si 20 % des restaurants du Québec servaient de la nourriture avariée, trouverions-nous cela acceptable? »

C'est parce que le gouvernement Charest a décidé de privatiser par la porte d'en arrière certains services qui étaient autrefois offerts par les Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Auparavant, il fallait deux heures, puis ensuite

dû se retrouver en CHSLD? Dans les ressources intermédiaires (RI) qui existaient auparavant en petit nombre mais que le gouvernement a maintenant mis « à contrat » en grand nombre pour les personnes ayant besoin de deux heures trente à trois heures de

est-il possible? Les employées des RI sont mal payées (à peine plus que le salaire minimum, souvent même sous le seuil de la pauvreté), elles sont souvent moins bien formées et elles sont en moins grand nombre que dans les CHSLD.

Actuellement, on sait que les orientations du gouvernement en matière de services aux aînés sont axées vers le maintien à domicile et la privatisation de l'hébergement, mais sans vision globale, en y consacrant le moins de ressources possibles et avec un contrôle minimum.

Le partage des coûts, clairement établi, serait un moindre mal si au moins les utilisateurs de services savaient exactement à quoi s'attendre et avaient droit à des services de qualité pour l'investissement demandé. Mais si le passé est garant de l'avenir, rien n'est moins certain.



La politique néo-libérale du gouvernement Charest tolère et encourage l'accroissement des écarts de revenus entre les riches et les moins nantis en multipliant les emplois sous-payés. Tout cela sur un fond de discours catastrophiste : « Nous sommes en déficit, il y a de plus en plus de vieux, on n'a pas les moyens », alors que de nombreuses études, notamment celles de l'Institut de recherche et d'information socio-économiques (IRIS), montrent qu'une taxation appropriée générerait des fonds suffisants pour offrir des services publics de qualité à toutes et à tous.

Incidemment, une autre recherche récente, menée par Margaret McGregor et Lisa Ronald de l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), démontre qu'il y a davantage de risques d'avoir des services de moins bonne qualité dans les établissements

privés de soins aux aînés que dans les établissements publics.

Bien sûr, ce ne sont pas tous les établissements privés qui offrent des services de piètre qualité. Par hypothèse, on pourrait dire que 20 % des propriétaires sont plus attentifs à la santé financière de leur entreprise qu'à la santé de leurs clients. Mais est-ce acceptable? Si 20 % des restaurants du Québec servaient de la nourriture avariée, trouverions-nous cela acceptable?

Il est important de bien définir ce qu'est la privatisation, qui n'est pas synonyme de facturation de la totalité des coûts à l'utilisateur. En effet, en CHSLD ou en RI, certains services autrefois fournis par le public sont maintenant offerts par le privé (le gouvernement appelle cela le « faire faire ») et l'utilisateur paie une contribution mensuelle qui varie en

fonction de ses revenus, ce qui est équitable.

Par contre, comme la liste d'attente pour une place en CHSLD ou en RI est longue, les familles se découragent et décident alors parfois de placer leurs parents dans une ressource totalement privée, qui coûte les yeux de la tête (3 000 \$, 4 000 \$ par mois). Il y a donc là une autre forme de privatisation forcée.

Alors quand on entend le premier ministre Charest « se péter les bretelles » avec une annonce d'un ajout de 150 millions de dollars, il faut la décoder et se demander, par exemple, pourquoi le gouvernement annonce-t-il la création de 2 500 places supplémentaires en RI alors que 62 % des places en RI à Montréal ne sont pas certifiées, c'est-à-dire qu'elles n'offrent pas une garantie théorique de services de qualité?

# Moto, bateau, véhicule récréatif

## Du plaisir assuré avec La Personnelle

Les adeptes de véhicules de plaisance vivent souvent une relation passionnelle avec leur moyen de locomotion. Même s'ils l'utilisent parfois à des fins pratiques, comme la moto pour se rendre au boulot, leur véhicule est avant tout synonyme de plaisir et d'évasion.



Photo : PhotoDisc

**Jocelyn Roy**  
Responsable du régime  
Les protections RésAut CSQ

Les spécialistes de La Personnelle, assurances générales inc., l'assureur de groupe choisi par la CSQ le savent très bien. Ils ont l'habitude de répondre aux besoins de leurs clients enthousiastes à l'idée de prendre la route ou le large en se sachant bien protégés.

À la base, La Personnelle leur offre les mêmes privilèges qu'avec ses assurances auto et habitation, à savoir des tarifs de groupe préférentiels, des conseils avisés donnés par une équipe d'agents certifiés et un service de première classe. S'ajoutent ensuite différentes particularités propres à chaque produit d'assurance.

### Assurance moto: liberté et simplicité

Les amateurs de moto peuvent trouver à La Personnelle des protections complètes pour une vaste gamme de marques et de modèles, et ce, à des prix très concurrentiels. Si vous êtes en période de magasinage d'une nouvelle moto ou de renouvellement d'assurance, demander une soumission en ligne vous facilite la vie. Il vous est possible d'obtenir une soumission rapide-

ment, 24 heures sur 24, afin de comparer les offres et faire un choix éclairé.

### Assurance véhicule récréatif: l'aventure en toute quiétude

Que vous soyez amateur de randonnée en motoneige ou en VTT, ou que vous parcouriez le Canada ou les États-Unis à bord de votre autocaravane, La Personnelle vous offre les protections pour répondre à vos besoins. L'assurance de La Personnelle couvre la plupart des véhicules récréatifs : véhicule tout-terrain, roulotte, autocaravane, motoneige, embarcation, motomarine, etc. Les conseillers de La Personnelle se feront un plaisir de vous aider à choisir des protections qui vous conviennent.

### Assurance bateau: des nouveautés à l'horizon

Avec ses nouveaux tarifs réduits et ses critères d'admissibilité élargis pour certains types d'embarcation, l'assurance bateau de La Personnelle est plus avantageuse que jamais. La baisse de tarifs s'applique plus particulièrement aux embarcations d'une valeur de 30 000 \$ et moins. Cette baisse, combinée au rabais de groupe exclusif offert aux membres de la CSQ, rend les tarifs hautement compétitifs. L'assurance bateau est réservée aux clients de La Person-

nelle qui souscrivent une assurance habitation. Il s'agit d'un autre privilège que leur offre leur assureur de groupe.

Pour avoir plus de détails sur les différentes assurances récréatives ou pour obtenir une soumission : visitez [csq.lapersonnelle.com](http://csq.lapersonnelle.com) (assurance moto seulement) ou composez le 1 888 GROUPES (1 888 476-8737)

MD Marque déposée de La Personnelle, compagnie d'assurances.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.

Ces conseils sont fournis à titre purement indicatif et ne constituent ou ne remplacent pas ceux d'un expert en la matière. Toute vérification faite pour donner suite au présent document devra être effectuée en toute sécurité et, au besoin, être exécutée par une personne expérimentée et habilitée dans le domaine. La Personnelle, assurances générales inc. se dégage de toute responsabilité qui pourrait en découler.

Certaines conditions s'appliquent pour pouvoir bénéficier de notre assurance bateau. Vous pouvez contacter un représentant en assurance de dommages pour connaître nos normes de souscription et savoir si vous êtes admissibles à cette protection.



# En quoi le budget 2011 vous touche-t-il?

Le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Bachand, a prononcé son discours sur le budget intitulé « Tournés vers l'avenir ». Le budget présenté le 17 mars 2011 vise à maintenir le cap sur l'équilibre budgétaire visé en 2013-2014. Par contre, pour y arriver, les contribuables québécois devront continuer de participer activement à l'effort et de passer à la caisse.



**Doris Dumais**  
Conseiller à la planif. et à l'analyse fin.  
[dumais.doris@csq.qc.net](mailto:dumais.doris@csq.qc.net)

## La santé et les aînés

Des fonds supplémentaires sont accordés à différents programmes pour les aînés :

- le programme Municipalité amie des aînés (adaptation des services et des structures);
- les carrefours d'information pour les aînés (information sur les programmes et services gouvernementaux);
- les maisons des grands-parents (rapprochement intergénérationnel);
- ajout de deux volets au crédit d'impôt à l'égard des aidants naturels.

Par ces mesures, le gouvernement provincial se tourne de plus en plus vers les bénévoles et les aidants naturels qui sont pour la plupart des personnes aînées. Est-ce que le gouvernement aurait trouvé, par ces mesures, la façon de réduire les coûts de notre système de santé public? À suivre.

## Contribution santé

Il faut se rappeler qu'une contribution santé a été instaurée le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Le montant de la contribution santé a été de 25 \$ par adulte en 2010 et sera de 100 \$ pour l'année 2011 et de 200 \$ à compter de 2012.

## Instauration d'un crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience

Afin d'inciter les travailleurs expérimentés à demeurer ou à retourner sur le marché du travail, le gouvernement provincial instaure, pour les personnes âgées de 65 ans ou plus, un crédit d'impôt visant à réduire leur impôt à payer sur leur revenu de travail qui excède 5 000 \$.

Le crédit au taux de 15,04 % sera calculé sur le revenu de travail admissible excédant 5 000 \$, jusqu'à concurrence d'une tranche de revenu maximum de :

- 3 000 \$ en 2012
- 4 000 \$ en 2013
- 5 000 \$ en 2014
- 8 000 \$ en 2015
- 10 000 \$ en 2016

Ce crédit non reportable ni transférable au conjoint sera en vigueur à compter de 2012. Par exemple, en 2016, cela représentera une baisse d'impôt pouvant atteindre 1 504 \$.

## Régime des rentes du Québec

Hausse graduelle du taux de cotisation à compter de janvier 2012, le taux actuel de 4,95 % applicable aux employeurs et aux employés, soit 9,9 %, augmentera à 10,80 % sur 6 ans.

Augmentation graduelle à raison de 0,15 % par année :

- 5,025 % en 2012
- 5,100 % en 2013
- 5,175 % en 2014
- 5,250 % en 2015

• 5,325 % en 2016

• 5,400 % en 2017

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, un mécanisme d'ajustement automatique sera mis en place afin de garantir une stabilité à long terme.

## Ajustement de la rente (RRQ) demandée avant 65 ans pour favoriser la participation au marché du travail

Le budget prévoit que le taux de réduction mensuel pour les rentes demandées avant 65 ans sera haussé de 0,1 point pour passer de 0,5 % à 0,6 %.

L'ajustement de la réduction n'aura pas d'impact sur les retraités actuels et sa mise en place se fera à compter de 2014.

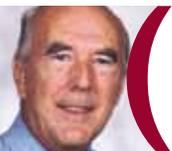
## Rente majorée lorsque demandée après 65 ans

Pour les rentes demandées après 65 ans, le budget prévoit qu'à compter de janvier 2013, la majoration mensuelle sera bonifiée et passera de 0,5 % à 0,7 %.

## RAPPEL DU BUDGET DU 30 MARS 2010

### Hausse additionnelle du taux de la taxe de vente du Québec à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012

Lors du discours sur le budget 2010-2011, le gouvernement a annoncé une augmentation du taux de la TVQ d'un autre point de pourcentage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le portant ainsi à 9,5 %.



**Renaud Turcotte**  
Équipe *Quoi de neuf*  
turvac@hotmail.com

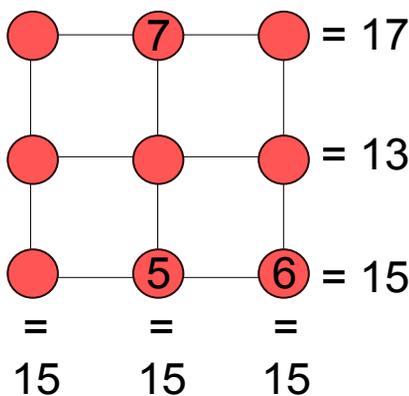


1. Un seau vide pèse 1,5 kg. Trouvez son poids une fois rempli, sachant qu'il pèse 6 kg de plus que lorsqu'il est au quart de sa capacité.

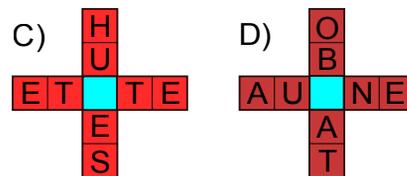
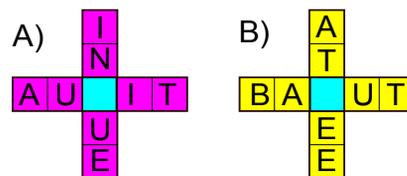
2. Dans le quadrillé ci-dessous, les déplacements horizontaux et verticaux sont les seuls autorisés. Trouvez le chemin, de l'entrée vers la sortie, dont la somme des cases traversées est la plus petite.

E	2	5	15	1	
	8	12	3	6	
	7	10	4	14	
	11	13	9	0	S

verticaux corresponde au nombre inscrit.



7. Deux mots de cinq lettres forment une croix. Trouvez la lettre manquante à l'intersection de ces mots. (Les accents ont été omis intentionnellement).



3. Quatre étudiants, Donald, Tommy, Steve et Nicolas sont assis autour d'une table ronde. Ils étudient pour devenir médecin, pharmacien, avocat et notaire. À l'aide des informations suivantes, trouvez la profession à laquelle Steve se destine :

- » Donald sera bientôt notaire;
- » Nicolas est à la droite de Donald;
- » le futur médecin est à la gauche de Tommy;
- » Steve est en face de Nicolas et ne sera jamais pharmacien.

4. Complétez ce tableau avec les nombres 1, 2, 3, 4, 8 et 9 en vous assurant que la somme des nombres horizontaux et

5. Le nombre correspondant au montant d'argent que j'ai dans mes poches est dans la table de multiplication de 9. Si on inverse les deux chiffres de ce nombre, on l'augmente de 27. Trouvez ce montant.

6. Quatre amies, Anne, Claude, Sophie et Julie ont chacune un fils prénommé Marc, Steve, Michel et Frank mais pas nécessairement dans cet ordre. Trouvez le nom du fils de Claude à partir de ces indices :

- » le fils d'Anne, Steve et Frank sont les seuls à être âgés de plus de 14 ans;
- » le garçon de Sophie a plus de 14 ans;
- » Michel est l'enfant d'Anne;
- » Julie n'est pas la mère de Frank ni de Marc.

8. Complétez le tableau suivant avec cinq mots de cinq lettres commençant par F et se terminant par T. Pour vous aider, les lettres sont fournies. Lorsque le tableau sera rempli, les lettres de la colonne du milieu formeront un mot. Quel est ce mot?

F			T	R	E	U
F			T	I	R	U
F			T	O	G	A
F			T	I	L	R
F			T	E	R	O

# à cœur ouvert

## CAPSULES INFORMATIVES

Une initiative de prévention et de promotion de la santé de la Fondation des maladies du cœur du Québec en collaboration avec l'AREQ.

### Juin, mois de l'AVC

La fibrillation auriculaire, vous connaissez?

**Avoir la vie sauve peut être aussi simple que de prendre votre pouls.**

### Attention au pouls.



La fibrillation auriculaire est un problème de santé qui implique un rythme cardiaque irrégulier. Il s'agit en fait du type le plus fréquent d'arythmie et un facteur de risque important d'AVC.

Près de 70 000 Québécois vivent avec cette condition cardiaque qui est la cause de près du tiers des AVC chez les plus de 60 ans.

#### Quelles sont les causes de la fibrillation auriculaire?

Bien souvent, les causes sont inconnues. Voici quelques problèmes de santé susceptibles d'entraîner la fibrillation auriculaire :

- hypertension artérielle, la cause la plus fréquente;
- malformation cardiaque;
- infection ou inflammation du cœur;
- hyperactivité thyroïdienne;

#### La Loterie du Cœur est de retour!

Contribuez à l'avancement de la recherche pour contrer les maladies du cœur tout en courant la chance de gagner de nombreux prix cumulant 630 000 \$ dont une magnifique maison «Jordan» des Industries Bonneville à l'emplacement de votre choix d'une valeur de 300 000 \$ et 100 000 \$ en argent.

**Billets en vente dans les succursales du Groupe Jean Coutu (PJC) inc., aux Industries Bonneville et à la Fondation des maladies du cœur du Québec.**

Plus de détails sur [loterieducoeur.ca](http://loterieducoeur.ca)

- caillot sanguin au poumon;
- consommation excessive d'alcool.

#### Comment savoir si je souffre de fibrillation auriculaire?

Certaines personnes aux prises avec ce problème de santé peuvent ressentir divers symptômes, notamment :

- pouls irrégulier ou accéléré;
- palpitations cardiaques ou cognements rapides à la poitrine;
- inconfort, douleur ou pression à la poitrine;
- essoufflement, particulièrement à l'effort ou anxiété;
- fatigue;
- étourdissements, sueurs, nausée; et faiblesses ou pertes de conscience.

#### Des faits troublants sur la fibrillation auriculaire :

- environ 6 % des gens de plus de 65 ans souffrent de fibrillation auriculaire (Fondation des maladies du cœur);
- après 55 ans, sa fréquence double à chaque décennie de vie (Fondation des maladies du cœur);
- chez les patients qui en sont atteints, le risque de mortalité double et le risque d'AVC ischémique est multiplié jusqu'à cinq fois. (D'après: Benjamin, E.J., et al., 1998; d'après Stewart, S., et al. 2002 et d'après Wolf, P.A., et al., 1991)

**Pour plus de renseignements, informez-vous auprès de votre médecin ou consulter le site de la Fondation :**

[www.fmcoeur.ca/attentionaupouls](http://www.fmcoeur.ca/attentionaupouls)



FONDATION<sup>TM</sup>  
DES MALADIES  
DU CŒUR  
DU QUÉBEC

[FMCOEUR.QC.CA](http://FMCOEUR.QC.CA)



# Romarin ou rose de mer



**Michel Jacques**  
Équipe *Quoi de neuf*  
[miloujac@hotmail.com](mailto:miloujac@hotmail.com)

Voilà une de ces journées d'été où la végétation généreuse exhale des odeurs agréables qui emplissent l'atmosphère! On voudrait bien en profiter quelque peu. Notre regard se porte vers le potager. Oui, c'est là que se trouve le romarin. On devine son arôme et on veut le sentir tout près de nous. Son feuillage vert mat dresse ses longues tiges un peu raides, piquées d'aiguilles semblables à celles du pin pointant vers le soleil et se laissant étreindre par nos doigts. Qui ne serait pas attiré par cet arbuste fortement aromatique avec ses nombreux rameaux tortueux et opposés, avec ses feuilles persistantes, coriaces, étroites à bords roulés, au-dessous vert foncé et luisantes. Son parfum épicé nous transporte, et nos heures en seront enjolivées. Sans doute le ciel sera plus beau et plus bleu.

On s'en approche davantage, le corps courbé, la main tendue pour froisser la branche. Un bouquet de fraîcheur explose. Lentement, on aspire une

fois, deux fois, trois fois, nos narines en sont grisées. À son contact, le temps s'arrête : les yeux se dilatent puis se ferment lentement, les traits du visage se figent pour retenir cette sensation, et la pensée est absente, sollicitée par des ailleurs. L'odeur très camphrée évoque l'encens. On est transporté au-delà de la réalité! C'est peu dire que ça sent bon, que ça nous envahit, c'est bien plus que cela... En la humant, on est en contact avec une odeur intérieure, l'odeur d'un beau soi-même. Plus de bruit qui nous entoure, plus de tracas dans nos têtes. On s'abandonne à cette sensualité comme les marins d'Homère le faisaient en présence des sirènes.

On cueille l'extrémité d'une tige du bout des doigts, l'ongle du pouce et l'index l'enserrent, puis lentement, on la hume. La main glisse et caresse la tige sans retenue et appuie sur les aiguilles plates en vue d'une sensation plus dense. Une explosion de bien-être nous habite en quête d'une autre bouffée de senteur enrobante. On la sent comme lors de la première fois. Comment ne pas résister à en être submergé plus souvent? On se laisse

aller à l'envie de humer encore et encore cette rosée marine ou rose de mer qui aime se couvrir de rosée du matin. On se prend à le mordiller avec tendresse pour emprisonner et prolonger ce goût du pin et quelque peu du cèdre pour le reste de la journée. Comment garder cette plante odoriférante qui permet à Élisabeth de Hongrie de rajeunir et d'être épousée par le roi de Pologne? Comment conserver ce qui ravive l'esprit et ce qui est un antioxydant puissant?

Dans le potager, tout près de l'ombre du chêne, le persil, la mélisse et la ciboulette sont bien présents mais un peu laissés pour compte. Ils sentent bon, mais le romarin les fait oublier momentanément tellement on est hypnotisé par cette plante.

On quitte le jardin à regret en jetant un dernier regard au romarin qui est toujours présent. Un bel arôme se dégage du bout des doigts et le souffle chaud du vent le portera pendant quelque temps. Notre journée sera ponctuée de moments agréables et d'invitations à être ailleurs.



**Denys Bergeron**  
Équipe *Quoi de neuf*  
denysbergerons@gosfordairnet.com

## S'en foutre comme de l'an quarante

**Q**uel an 40? Avant ou après Jésus-Christ? L'an 40 de la 1<sup>re</sup> République (21 septembre 1792 - 18 mai 1804) jamais atteint? Qu'à cela ne tienne, s'en foutre comme de l'an quarante, c'est se moquer éperdument d'une chose, c'est le superlatif de la plus complète indifférence. Un peu l'équivalent de s'en moquer comme de sa première chemise.

Une expression proche serait apparue au XVIII<sup>e</sup> siècle : « N'y comprendre non plus qu'à de l'algèbre ou bien à l'Alcoran. » L'ancienne désignation du Coran a sûrement quelque chose à voir avec l'an quarante qui faisait un calembour parfaitement perceptible, selon le fonctionnement habituel du langage populaire, mais l'explication la plus plausible viendrait d'un roman d'anticipation paru en 1771, L'an 2440, très populaire, constamment réédité jusqu'à la Révolution française. Voyons

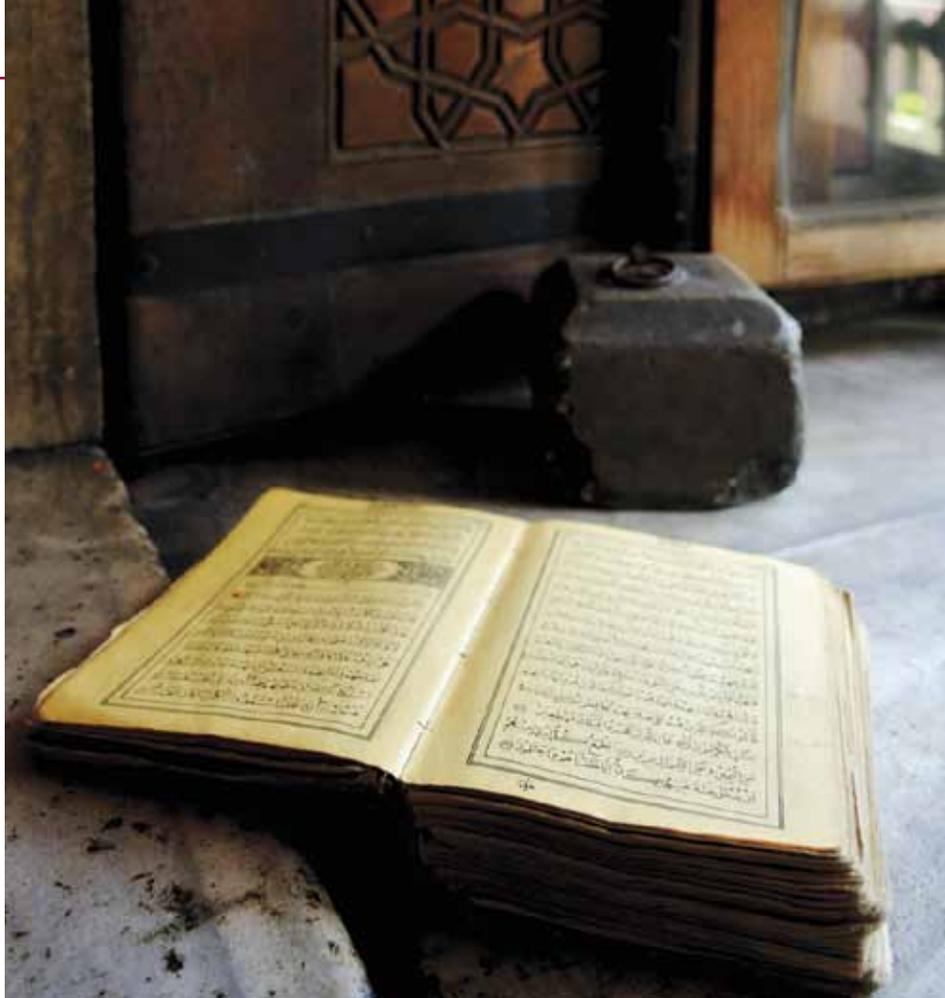


Photo : DepositPhotos.com

voir. Un homme se réveille au bout de sept cents ans dans sa ville. Les mœurs y sont d'une pureté irréprochable, d'une loyauté indéfectible, d'une noblesse rayonnante. Le roman s'ouvre sur ces mots : « Auguste et respectable année 2440, qui dois amener la Félicité sur la Terre. Toi, hélas! que je n'ai vue qu'en songe, quand tu jailliras du sein de l'Éternité, ceux qui verront ton soleil fouleront aux pieds mes cendres et

celles de trente Générations. » L'an 2440, c'était loin! - ça l'est encore. Donc, ce bonheur idyllique entrevu? Aussi bien s'en foutre. Mais allez-vous dire : je m'en fous comme de l'an 2440? Le raccourci fera l'affaire.

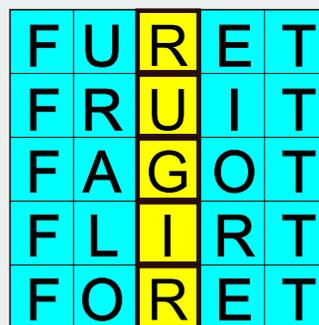
Les variantes ultérieures de s'en fichier ou s'en moquer sont probablement des euphémismes.

### Solutions *Distraction*

- 9,5 kg
- 35 (2, 5, 12, 3, 4, 9, 0)
- Avocat
- |    |    |    |      |
|----|----|----|------|
| ②  | ⑦  | ⑧  | = 17 |
| ⑨  | ③  | ①  | = 13 |
| ④  | ⑤  | ⑥  | = 15 |
| =  | =  | =  |      |
| 15 | 15 | 15 |      |

- 36 \$
- Marc
- |  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
|--|---|---|-------|---|---|--|---|---|-------|---|---|
| A) <table border="0"><tr><td>I</td></tr><tr><td>N</td></tr><tr><td>AUDIT</td></tr><tr><td>U</td></tr><tr><td>E</td></tr></table> | I | N | AUDIT | U | E | B) <table border="0"><tr><td>A</td></tr><tr><td>T</td></tr><tr><td>BAHUT</td></tr><tr><td>E</td></tr><tr><td>E</td></tr></table> | A | T | BAHUT | E | E |
| I  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
| N  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
| AUDIT  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
| U  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
| E  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
| A  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
| T  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
| BAHUT  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
| E  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
| E  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
| C) <table border="0"><tr><td>H</td></tr><tr><td>U</td></tr><tr><td>ETE</td></tr><tr><td>E</td></tr><tr><td>S</td></tr></table>   | H | U | ETE   | E | S | D) <table border="0"><tr><td>O</td></tr><tr><td>B</td></tr><tr><td>AULNE</td></tr><tr><td>A</td></tr><tr><td>T</td></tr></table> | O | B | AULNE | A | T |
| H  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
| U  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
| ETE  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
| E  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
| S  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
| O  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
| B  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
| AULNE  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
| A  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |
| T  |   |   |       |   |   |  |   |   |       |   |   |

- RUGIR



# L'AREQ contribue à l'alphabétisation d'enfants au Bénin



Pour une deuxième année, l'un des projets de solidarité internationale auquel l'AREQ participe financièrement est un projet d'alphabétisation de jeunes filles travaillant dans les marchés de Cotonou, au Bénin. Nous en avons déjà parlé dans les pages de notre magazine.



**Christiane Brinck**  
Conseillère à la condition des  
femmes et à l'action sociopolitique  
[brinck.christiane@csq.qc.net](mailto:brinck.christiane@csq.qc.net)

**N**ous trouvons important d'en apprendre le plus possible sur les projets que nous parrainons. Nous demandons des photos, des textes, etc. aux personnes responsables des projets. Mais, nous avons eu une belle surprise récemment. Daniel Poulin, l'un de nos contacts chez Oxfam-Québec, était de passage au Bénin et il nous a organisé une vidéoconférence grâce au logiciel Skype. C'est ainsi que nous avons

pu échanger avec Gina Larouche, responsable d'Oxfam-Québec sur place et Danièle Rochon, enseignante retraitée de la région de Montréal, qui fait de la coopération internationale en Afrique depuis six ans et qui travaille depuis septembre 2010 à monter le volet formation professionnelle de l'association ASSOVIÉ, responsable de notre projet.

Nous avons eu une longue conversation avec Gladys Ayatode, directrice et chargée de projets, qui est l'une des instigatrices de la fondation ASSOVIÉ en 2001. Le projet d'alphabétisation a débuté avec une « classe » dans un

marché et en compte maintenant 20. Les petites filles (et quelques petits garçons maintenant) proviennent majoritairement des milieux ruraux et leur famille, n'arrivant plus à nourrir toute la maisonnée, les envoient dans la capitale pour gagner des sous.

Lorsque nous avons demandé à madame Ayatode de nous parler de leurs belles réussites, elle nous a raconté le parcours d'une petite fille arrivée au marché pour vendre des bouteilles d'eau afin de faire vivre sa famille. Elle possède maintenant son propre étal dans le marché où elle vend de la lingerie. Une

autre petite fille a poursuivi ses études et en est maintenant à sa deuxième année de droit. Madame Ayatode en parle avec beaucoup de fierté.

Une petite fille, qui avait été embauchée dans la famille d'un ministre du

Maintenant, au volet alphabétisation s'ajoute la formation professionnelle qui rejoint 38 petites filles. Elles font un stage de deux à trois ans auprès d'une ou d'un professionnel. Les domaines de formation disponibles pour le moment sont plutôt traditionnels, vus d'ici, soit :



gouvernement, travaillait à la cuisine pendant qu'un éducateur donnait des cours aux enfants de la famille. Elle écoutait derrière la porte, en cachette. Découvrant ses aptitudes et son intérêt, la famille a accepté qu'elle suive des cours du soir après sa journée de travail. On l'a tout de suite intégrée dans une classe de 4<sup>e</sup> année. Depuis, les religieuses l'ont retirée de la famille, ASSOVIÉ assume les frais de sa scolarité et elle étudie en externat.

Il n'est pas toujours facile de convaincre les parents ou les tuteurs chez qui sont placés ces enfants de les laisser aller à l'école à temps plein, car cela représente un manque à gagner qui fait parfois toute la différence pour le reste de la famille. Madame Ayatode nous dit que plusieurs enfants sont carrément exploités.

la couture, la coiffure, la photographie, la cuisine et la soudure. On nous dit que ce sont des formations classiques pour l'Afrique de l'Ouest.



ASSOVIÉ veut développer un réseau des groupes qui font de la formation professionnelle et faire avec eux des pressions auprès du gouvernement qui, malheureusement, ne reconnaît pas ces formations au même titre que les formations données par les écoles professionnelles.

Les projets ne manquent pas, les besoins non plus, et le support de l'AREQ est vraiment apprécié. Les photos qui illustrent cet article nous ont été apportées par Daniel Poulin, à son retour. Vous pouvez aussi obtenir des informations supplémentaires sur l'organisme et même visionner des petits films très représentatifs de leurs actions sur le site web d'Assovie : [assovie.free.fr](http://assovie.free.fr)



# Louissette Giroux : parcours atypique d'une femme de grand mérite

Louissette Giroux s'implique dans des causes qui lui tiennent à cœur depuis plus de 50 ans : élue au niveau provincial à la Corporation des instituteurs catholiques (la CIC, l'ancêtre de la CSQ) à une époque où ce milieu était presque exclusivement composé d'hommes, elle s'est mariée et a quitté son emploi d'enseignante, puis a poursuivi de nombreux engagements communautaires et bénévoles. À 78 ans, la présidente de la Fondation Laure-Gaudreault, qui se dit en mode « désengagement », a suivi un parcours qui en épuiserait bien des plus jeunes ! Le magazine *Quoi de neuf* s'est entretenu avec cette femme à la fois calme et déterminée.



**Dominic Provost**  
Conseiller en communication  
[provost.dominic@csq.qc.net](mailto:provost.dominic@csq.qc.net)

## Parlez-nous un peu de votre carrière. Vous étiez enseignante?

J'ai enseigné pendant 16 ans, d'abord au primaire à la Commission scolaire d'Arvida, puis au secondaire à la Commission scolaire de Laterrière, le village où je vivais depuis mon enfance, et enfin à Chicoutimi. J'ai enseigné presque toutes les matières, mais surtout les langues (français et anglais).

## Vous vous êtes impliquée tôt dans le mouvement syndical. Quel rôle y avez-vous joué?

Au collège, j'avais vécu la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC). C'est probablement la formation reçue dans ce mouvement qui a amené mes compagnes à me confier la responsabilité de les représenter. Dès le début de ma carrière, je suis devenue responsable syndicale pour mon école. Deux ans plus tard, je me retrouvais vice-présidente de la Fédération des enseignants du Saguenay-Lac-St-Jean et membre du Conseil général de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques (la CIC, ancêtre de la CSQ). Et lors du congrès provincial de 1964, mes amis de la Fédération ont fini par me convaincre de me présenter à un poste de conseillère au Conseil d'administra-



tion de la CIC, poste auquel je n'aurais jamais songé. J'ai été élue après deux tours de scrutin puis, l'année suivante, je devenais secrétaire sans opposition. Il n'y avait pas à cette époque de congé syndical, j'avais réussi à organiser mes 24 périodes d'enseignement sur quatre jours et je me retrouvais presque toutes les fins de semaine à Québec ou à Montréal pour les réunions du Conseil.

## Pour une femme dans le milieu syndical (d'hommes) des années 1960, cela ne devait pas être évident?

Il est vrai qu'à cette époque, les femmes avaient peur de s'engager et laissaient facilement la place aux hommes dans les postes de direction. Les réticences à occuper certains postes ont été plus souvent de mon côté que du côté de mes confrères. Je n'ai pas eu à me battre pour

m'impliquer, j'ai plutôt été encouragée par des compagnes et des compagnons et je me suis toujours sentie appuyée et supportée. Et il y a eu durant toutes ces années beaucoup de respect et de camaraderie de la part de mes compagnons qui sont souvent devenus de bons amis. Nous étions animés par un même but : améliorer les conditions de vie dans le monde de l'éducation.

## Vous vous êtes longtemps impliquée avec votre mari Michel Giroux. Peut-on parler d'un « engagement de couple »?

J'ai rencontré Michel (Giroux) en 1965, au moment où il terminait son mandat de secrétaire à la Commission Parent. La CIC l'a engagé dans son service des communications. Nous nous croisons régulièrement puisque les directeurs de

services assistaient à toutes les rencontres du C.A. Une belle complicité s'installera et l'amour naîtra!

Je vivais et j'enseignais au Saguenay, Michel vivait et travaillait à Québec. Après notre mariage, j'ai quitté mon patelin, j'ai démissionné comme enseignante à Chicoutimi, j'ai dû démissionner de mon poste de vice-présidente à la Fédération et de mon poste de secrétaire à la CIC. Un changement de vie radical. Finie la carrière d'enseignante, finie la carrière de syndicaliste : un choix personnel pour une vie de couple plus harmonieuse et à laquelle je me suis adaptée facilement.

À sa retraite, Michel deviendra membre de l'AREQ et très vite il s'impliquera au niveau sectoriel, régional et provincial. À partir de 1980, je l'accompagnerai dans toutes les activités de l'AREQ et j'assisterai à tous les congrès. Je me suis impliquée à titre de secrétaire du comité directeur pendant sept ans.

### **Vous êtes présidente de la FLG depuis 1977. Presque 15 ans. Quel bilan faites-vous de votre mandat?**

En 1997, la Fondation après sept ans avait amassé tout juste 100 000 \$ et ne comptait que 1 000 membres. Elle manquait d'appui dans certaines régions et certains secteurs. Mon objectif a été de chercher un appui ferme de la part des dirigeants de l'AREQ, et ce, à tous les niveaux pour que cette Fondation soit considérée comme un engagement social important. Un objectif réussi presque à cent pour cent : elle est maintenant inscrite dans nos statuts et elle fait partie du plan d'action proposé à nos membres. Partout on travaille à recruter de nouveaux membres et on organise des activités-bénéfices et des campagnes de souscriptions. Depuis quelques années nous avons

même l'appui de la CSQ avec son golf annuel. En 2011, après 20 ans on peut être fier de son bilan : 10 000 membres, plus de 1 500 000 \$ distribués à près de 2 000 personnes ou organismes à travers toute la province. Preuve de l'engagement social de nos membres et publicité intéressante pour l'AREQ.

### **Pourquoi la FLG?**

Nous étions, Michel et moi, au congrès de Hull lors de sa création et nous en sommes devenus membres dès le début. En 1995, j'ai participé à la réalisation du livre *Les Souvenirs de Laure Gaudreault* et à sa mise en vente pour la Fondation. J'avais déjà une première implication directe. Lorsqu'on m'a sollicitée pour occuper ce poste, j'ai refusé, ça m'apparaissait comme une trop lourde responsabilité et j'avais d'autres engagements. Lionel Girard et Roger Fraser, les deux présidents qui m'ont précédée, sont revenus à la charge et Michel m'encourageait à relever le défi. Je ne regrette rien, c'est un engagement que j'ai adoré et qui m'a permis de faire des rencontres exceptionnelles et de connaître plein d'organismes qui œuvrent dans des domaines variés et venant en aide à des personnes dans le besoin.

### **Vous vous êtes aussi impliquée dans d'autres organismes de votre communauté: lesquels? Et où trouvez-vous le temps?**

Pendant des années, Michel s'est occupé de l'organisation de loisirs sportifs et culturels; j'ai été son « bras droit » dans la plupart de ces activités. J'ai aussi été militante dans deux associations féminines : la Société d'étude et de conférences et la Fédération des femmes du Québec. J'ai travaillé à l'implantation du CLSC Orléans et j'en ai été la vice-présidente pendant 20 ans. J'ai aussi participé durant de nombreuses années au

regroupement des organismes socio-communautaires de Beauport, j'y œuvre encore de temps en temps à titre de bénévole. Ayant quitté ma profession d'enseignante et n'ayant pas d'emploi rémunéré, j'avais donc du temps pour employer mes talents dans des activités de bénévolat qui me convenaient et qui correspondaient à mon désir d'implication sociale.

### **Le bénévolat, c'est un don de soi. Quels bienfaits en retirez-vous?**

J'ai adoré m'engager bénévolement. C'est une école de vie quand on s'y investit vraiment. C'est un bon moyen de comprendre vraiment la société qui nous entoure. C'est sentir qu'on peut vraiment faire quelque chose pour l'amélioration de la qualité de vie des gens qui nous entourent. Je m'y suis toujours engagée avec ferveur et conviction. J'y ai vécu des expériences très enrichissantes au plan personnel. J'ai été en contact avec des gens formidables qui ont su m'apprécier. Je m'y suis fait des amis de tous âges avec qui j'entretiens des contacts précieux et qui ont su m'épauler dans des moments difficiles.

### **Comment entrevoyez-vous votre engagement pour les années à venir?**

À mon âge et après ce long parcours, je suis plutôt en mode « désengagement ». Tous ces engagements ont fait de moi ce que je suis aujourd'hui, une femme heureuse, pleine de vie qui se sent aimée et appréciée de sa famille, de ses amis, de ses collègues retraitées et qui sait les apprécier et partager de bons moments avec eux. Je prendrai plus de temps pour lire, écrire, écouter de la musique, voir quelques bons films, me détendre en pratiquant mon ski de fond ou en perfectionnant ma danse sociale. Mais je resterai toujours disponible pour tous ceux et toutes celles qui auront envie de venir prendre un bon café et piquer une bonne jasette en ma compagnie.

## Quels modèles masculins?



En regardant les différentes émissions sur la canonisation du frère André, je me suis interrogé sur les modèles masculins de mon enfance. Il y avait ceux proposés par les livres (princes charmants et autres), les bandes dessinées (Batman, Robin des bois, Tintin, etc.), ceux proposés par la télévision et le cinéma, (les joueurs de hockey, les chanteurs, les jeunes premiers) et ceux que la religion nous proposait.

**Michel Tessier**  
Comité national de  
la condition des hommes

**S**aint Dominique Savio, les martyrs canadiens, saint Jude, saint Antoine et j'en passe, tous avaient des qualités de bonté, le désir de répandre le bien et de faire de leur mieux et, dans certains cas, de vouloir sauver le monde.

J'ai grandi, mais j'ai aussi vieilli. J'ai perdu depuis longtemps le sens de « l'auréole », mais je me demandais de quelle manière ces modèles m'avaient inspiré dans la vie.

J'ai réalisé que les valeurs humaines intégrées dans ma vie ont pris racine dans ces modèles de mon enfance. Rendre service, être utile à mon entourage et à la société, développer

l'écoute et le sens du pardon, essayer de faire en sorte que mes actions embellissent mon univers. Ce sont des valeurs auxquelles j'ai cru.

### Qu'en est-il aujourd'hui?

Aujourd'hui, j'ai l'impression que l'on associe les gentils aux niais. Qu'être fin, aimable, c'est « ben plate ». J'ai souvent l'impression que la société en général préfère les cyniques, les durs, les malins. Tellement que les modèles de bonté semblent évacués.

Nos jeunes veulent être sous les projecteurs, participer à *Occupation Double*, être de tous les sports extrêmes! On ne cesse de parler des politiciens, des sportifs, des vedettes, des criminels de tout acabit, mais avec la canonisation du frère André, place à « l'être humain ». Place à la vraie richesse, celle du cœur.

Il est plus que temps de montrer les saints qui nous entourent au quotidien. De diriger le projecteur sur les gens inspirants. Les êtres parfaits n'existent pas. Mais les êtres humains à qui il reste de l'humanité, il faut les remercier, il faut s'en inspirer et les donner en modèles à nos enfants.

Les personnes qui se consacrent aux autres n'ont pas besoin de faire des miracles pour être célébrées. Juste le fait qu'il y en ait encore, c'est le plus grand des miracles.

Retrouvons dans les pages du *Quoi de neuf* et de bien d'autres publications des exemples inspirants et gratifiants à suivre pour nos jeunes. Et pourquoi ne pas être soi-même inspirant par nos propres attitudes, par nos engagements... C'est ce que je nous souhaite.

# Eau publique à vendre

L'Accord Économique et Commercial Global (AÉCG) est une entente de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne (UE) que le gouvernement Harper est en train de négocier présentement, et ce, tout à fait secrètement. Tel qu'il est présentement libellé, l'AÉCG constituerait une menace pour nos services publics, nos emplois, notre alimentation, notre culture, nos télécommunications, nos ressources (entre autres l'eau) et, par conséquent, sur notre environnement, s'il était signé sans aucune modification.

**Normand Périgny**  
Comité national de l'environnement  
et du développement durable

À la lumière des informations fournies par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et le Conseil des Canadiens, voyons quels seraient les effets de l'AÉCG sur l'eau. Actuellement, au Canada, l'eau est une ressource publique, et la distribution de l'eau potable ainsi que le traitement des eaux usées sont assurés par les municipalités, les provinces ou le gouvernement fédéral, selon le cas. Or, les municipalités et les provinces ne disposent pas de budgets suffisants pour assurer le maintien ou le renouvellement des systèmes d'aqueduc et d'égouts, ce qui nécessite des sommes colossales, et le gouvernement fédéral se refuse à accorder l'argent nécessaire pour couvrir une partie des coûts engendrés.

À la demande de grandes compagnies distributrices de l'eau en Europe, le fédéral songe à inclure les services d'eau potable et de traitement des eaux usées dans l'AÉCG. Il compte le faire selon la formule de partenariats public-privé, les PPP, lesquels, selon diverses expériences réalisées un peu partout dans le monde, s'avèrent plus dispendieux. Cette option doit donc être rejetée pour les raisons suivantes : l'AÉCG menace nos **services publics**, car l'accessibilité à notre eau doit être assurée par l'État, avec

une réglementation claire, et non pas par des entreprises mondiales étrangères, avides de profit, qui pourraient épuiser notre ressource pour se remplir les poches.

L'AÉCG menace nos **emplois publics**, car l'argent de nos impôts versés à l'État doit servir à créer des emplois dans nos municipalités, plus particulièrement dans l'entretien des services de distribution et d'assainissement des eaux. Ces emplois seraient en partie perdus si la gestion de l'eau était dans les mains d'entreprises privées étrangères qui feraient un minimum d'entretien sur le réseau afin de maximiser leurs profits.

L'AÉCG pourrait menacer la **santé publique**, car la consommation d'une eau potable de qualité est essentielle pour résister aux maladies liées à la consommation d'une eau malpropre, comme la malaria. Cette éventualité pourrait malheureusement se produire à cause d'un entretien insuffisant, du vieillissement de tout le réseau de distribution d'eau potable et de PPP où la gestion de l'eau serait aux mains du privé pour une période indéterminée.

L'AÉCG pourrait constituer une menace à notre **environnement** en raison d'un mauvais usage de l'eau, comme on le voit malheureusement dans l'exploitation des gaz bitumineux. La multiplication de tels exemples pourrait

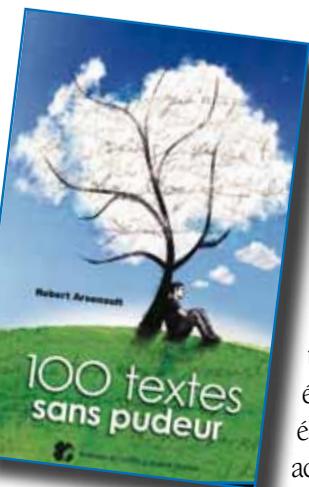


mener à un épuisement de la ressource et à un accroissement de la partie de la population qui n'a pas accès à l'eau (actuellement 30 % de la population du globe).

L'AÉCG pourrait également constituer un frein à notre **souveraineté alimentaire** en haussant potentiellement les quotas d'exportation de viandes bovines et porcines, car on sait qu'une grande quantité d'eau est nécessaire pour l'élevage des porcs et des bovins, ainsi que pour la culture des céréales qui constituent la base de notre alimentation.

Rappelons que le Conseil des Canadiens et le SCFP ont publié un rapport intitulé « Eau publique à vendre : comment privatiser nos systèmes publics d'eau ». Celui-ci comprend sept recommandations, dont : que les provinces et territoires du Canada cherchent à obtenir une exemption claire pour les services d'eau (alimentation et traitement) dans tous les engagements qu'ils prennent en vertu de l'AÉCG.

Je vous invite donc à télécharger ces deux documents dans la section « Projet mobilisateur : Eau » du site web de l'AREQ au [www.areq.qc.net](http://www.areq.qc.net) et à signifier, vous aussi, votre volonté de préservation de nos ressources et votre droit de citoyen de prendre part au débat.



**100 TEXTES SANS PUDEUR**

ARSENAULT, Robert. Éditions du trèfle à quatre feuilles, Sainte-Marie, 2011, 163 pages. Coût : 24,95 \$, taxes et frais de poste inclus. En vente auprès de l'éditeur au 1124, du Soleil, Sainte-Marie, G6E 1J2. L'auteur partage avec générosité et sans pudeur ses émotions dans un recueil de poèmes. Ses écrits sont à l'image de l'homme, à savoir accessibles et d'une grande simplicité.

L'auteur déjoue le mythe de la gent masculine introvertie pour qui les mots s'imbriquent difficilement lorsqu'il est temps d'ouvrir son cœur. Le lecteur y trouvera des mots pour le faire et, surtout, la ferme conviction que les émotions et les sentiments passent aisément par les mots.

Tél. : 418 387-6920  
[nimic45@globetrotter.net](mailto:nimic45@globetrotter.net)



**LES GUILLEMETTE, de l'Île d'Orléans au 8<sup>e</sup> Rang de Stoke**

GUILLEMETTE, Laurent. Les Éditions Inc, Sherbrooke, 2010, 361 pages. En vente auprès de l'auteur au 397, chemin Jetté, Stoke, Québec, J0B 3G0. Coût : 15 \$ Ce livre a été écrit après des dizaines de générations de Guillemette en Amérique (1667), afin que leur histoire se transmette de génération en génération, parce que « nous sommes quelque chose comme un grand

peuple », a dit René Lévesque. Le livre se divise en trois parties. L'autobiographie de Laurent Guillemette, l'auteur, les généalogies de Nicolas Guillemette, arrivé au Québec en 1667 et de John Guillemette (grand-père de l'auteur et fondateur de Stoke), arrivé en 1856 et la descendance du père de l'auteur (David) et de sa mère (Emma). Avec la participation des 10 frères et sœurs toujours vivants de l'auteur ainsi que de ses neveux et nièces dont les parents sont décédés.

[laurentguilet@videotron.ca](mailto:laurentguilet@videotron.ca)

**NAUFRAGE À GUSTASVIA, une histoire vécue**

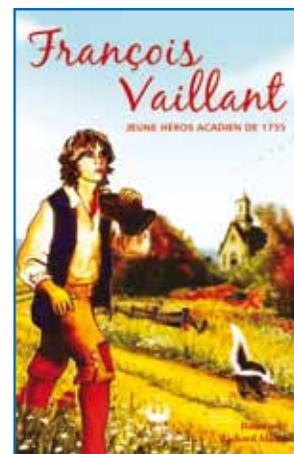
CHARBONNEAU, Louis. Éditions Baico, Ottawa, 2010, 150 pages. Coût : 20 \$. En vente au [www.voileevasion.qc.ca/naufage\\_a\\_gustavia.htm](http://www.voileevasion.qc.ca/naufage_a_gustavia.htm). Il y a quelques années, Louis Charbonneau et Nicole, sa compagne de vie ont vécu une histoire de voile qui restera gravée longtemps dans leur



**FRANÇOIS VAILLANT, JEUNE HÉROS ACADIEN DE 1755**

ALARIE, Richard. Les Éditions de la francophonie, 2010, 288 pages. Coût : 24,95 \$. En vente auprès de la maison d'édition et dans quelques librairies. François, 12 ans, ayant perdu sa famille lors de la déportation, met tout en œuvre pour déjouer les soldats, en attendant de retrouver ses proches. Avec l'aide de son ami micmac, Natawe'g, de deux copines, Marie-Anne et Catherine, entre lesquelles son cœur balance, il invente toutes les ruses possibles pour retarder ou faire avorter les initiatives des Anglais. Godefroy, un coureur des bois, ainsi que le curé Grand-Pré apporteront également, à quelques reprises, leur précieuse contribution.

Tél. : 418 833-9840  
[www.editionsfrancophonie.com](http://www.editionsfrancophonie.com)



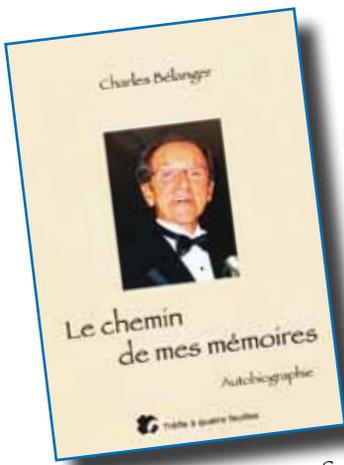
mémoire. Cette aventure a failli leur coûter la vie. St-Barth devenait la fin de leur voyage en Atlantique et mettait un terme à la réalisation de leur projet de film sur la vie en mer à bord d'un voilier. Là, débute le récit de leur vie de naufragés...  
[voileevasion@yahoo.ca](mailto:voileevasion@yahoo.ca)

**AKUNA-AKI, meneur de chiens**



DUBOIS, Gilles. Les éditions L'Interligne, Ottawa, 2009, 366 pages. Coût : 27,95 \$. En vente dans toutes les bonnes librairies. Un vieil homme, légende vivante du Nord, s'attache à un enfant sans père. Il décide de lui apprendre la vie et d'en faire un homme. L'enfant rattrape le vieux, le dépasse. Ils finissent par s'affronter. Leur village, isolé dans les montagnes, est confronté à un hiver d'une rudesse jamais vue. Et surgit une menace qui plonge la communauté complète dans une terreur sans nom.

[www.interligne.ca](http://www.interligne.ca)



## LE CHEMIN DES MÉMOIRES

BÉLANGER, Charles.  
Éditions du trèfle à quatre feuilles, Sainte-Marie, 2011, 94 pages.  
Coût : 18 \$. En vente auprès de l'éditeur au 1124, du Soleil, Sainte-Marie, G6E 1J2.

L'auteur âgé de 83 ans publie ses mémoires dans lesquelles il raconte ouvertement son vécu. Il y décrit les joies et les difficultés de son parcours. Ce livre d'un éducateur de carrière est aussi le récit de ses confessions, de ses impressions et de ses réflexions sur le temps, l'amour et le bonheur. Être heureux et aider les autres à le devenir sont les deux éléments qui ont su guider sa vie. Son autobiographie en témoigne.

## LE BRUIT QUE FAIT LA MORT EN TOMBANT

LALANCETTE, Guy. VLB éditeur, Montréal, 2010, 72 pages. En vente dans les bonnes librairies. Coût : 19,95 \$. Il y a de ces sujets si personnels qu'on les aborde instinctivement avec délicatesse et doigté. Des sujets qu'on fait siens et qui deviennent indissociables de notre être. Avec *Le bruit que fait la mort en tombant*, Guy Lalancette nous présente l'un de ces sujets intimes, celui de la mort, plus précisément celle de sa sœur, Armande. Partant de la mort subite de cette sœur, il vient nous parler de différentes morts, tout aussi troublantes les unes que les autres, faisant de son ouvrage un récit sidérant qui nous ébranle profondément. Ce récit nous expose à la fragilité et à l'extrême sensibilité d'un auteur qui a dû affronter l'une des pires réalités que nous impose la vie.  
[glalancette@tlb.sympatico.ca](mailto:glalancette@tlb.sympatico.ca)



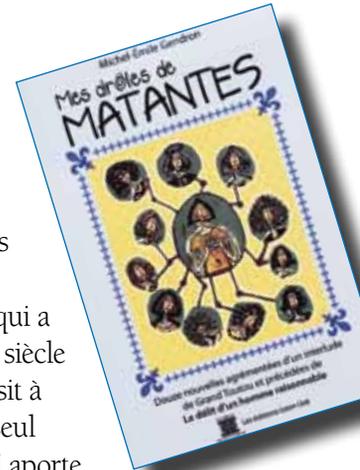
## MÉMOIRES D'HOMMES

Collectif de retraités de l'enseignement. Recueil de textes, 2010, 55 pages. Coût : 7 \$ incluant les frais de poste. En vente auprès de M. Jean-Guy Gaudreau, 590, rue Rhéaume, Saint-Jean-sur-Richelieu, J3B 1B3. Après deux ans d'efforts, les membres du comité de la condition masculine du secteur Haut-Richelieu sont heureux de présenter un recueil de textes qui relatent les souvenirs plus ou moins lointains, les plus marquants de la vie de douze hommes membres de l'AREQ. Les sujets et les styles sont variés. L'important pour eux dans ce projet était d'apprendre à se livrer pour mieux se laisser apprivoiser par leur entourage. Ces auteurs souhaitent que plusieurs personnes, surtout les hommes, puissent lire ces récits afin qu'elles découvrent, elles aussi, le plaisir de raconter et d'être écoutées. Chaque homme, chaque femme, a une histoire unique qui vaut la peine d'être léguée en héritage. Les profits générés par la vente du recueil seront versés pour le soutien de la lutte contre le cancer de la prostate. Tél. : 450 348-6972



## MES DRÔLES DE MATANTES

GENDRON, Michel-Émile. Les éditions Lizon Ozé, 2010, 216 pages. Coût : 19,95 \$. En vente à la Librairie Pantoute à Québec et à la Librairie Ménage-à-Trois à Montréal ou auprès de l'auteur à [megqc@videotron.ca](mailto:megqc@videotron.ca) (frais de poste 4 \$). Ce recueil de nouvelles raconte l'éclosion de la génération des baby-boomers qui a permis au peuple québécois d'aborder le XXI<sup>e</sup> siècle par l'apprentissage d'une liberté qui le conduisit à une Révolution tranquille sans assassiner un seul curé; on préféra sacrifier un politicien, Pierre Laporte. À l'heure où Les Joyeux Troubadours se transmuèrent en stars académiques et où les téléromans supplantèrent le quotidien Chapelet-en-famille, et alors que le supermarché nourrit désormais les *matantes*, les *mononcles* et les voisins des anciens bouchers et épiciers du coin, voici les portraits d'une poignée de témoins ayant vécu dans la liberté d'exister avant que ne se pointent les yeux inquisiteurs de l'omniprésent Big Brother.  
Tél. : 418 687-2476 [megqc@videotron.ca](mailto:megqc@videotron.ca)



Dans le cadre de la chronique **Nos membres publient**, le magazine **Quoi de neuf** fait la promotion de livres publiés par les membres de l'AREQ. Seuls les ouvrages écrits sont retenus. Les membres doivent faire parvenir un exemplaire de leur livre aux bureaux de l'AREQ, accompagné d'une courte fiche indiquant : nom de l'auteur et coordonnées complètes, titre du livre, lieu et année de publication, éditeur, nombre de pages, prix, façon de se le procurer ainsi qu'un court résumé (75 mots) du livre. Les livres reçus sont remis à la Fondation des parlementaires québécois - Cultures à partager qui distribue des livres dans des pays défavorisés.

Céline Gendron  
genceline@hotmail.com

## Réseau Internet des résidences pour personnes âgées du Québec

Un annuaire qui offre la possibilité de rechercher une résidence par région. Quelques liens utiles y sont aussi présentés.



[www.411residence.ca](http://www.411residence.ca)

## Santé et services sociaux Québec

Ce répertoire permet de trouver les coordonnées et le site Web des centres de santé et des services sociaux (CSSS) par région.



[www.msss.gouv.qc.ca/repertoires/csss](http://www.msss.gouv.qc.ca/repertoires/csss)

## Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec ARIHQ

Une association qui vise à améliorer la cohésion au plan de l'hébergement des personnes non autonomes et qui s'implique à l'amélioration continue de la qualité des services aux personnes résidant en ressources intermédiaires. Des informations concernant l'association, des chroniques intéressantes, la foire aux questions, possibilité de s'inscrire à la liste d'envoi.

[www.arihq.com](http://www.arihq.com)

## Pour écouter de la musique classique en ligne



[www.saigonocean.com/nghenhcHoaTau/jukebox.swf](http://www.saigonocean.com/nghenhcHoaTau/jukebox.swf)  
[www.radio-canada.ca/espace\\_musique/webRadioClassique.asp](http://www.radio-canada.ca/espace_musique/webRadioClassique.asp)

## Paris 26 gigapixels

En ouverture, un petit tableau d'aide à la navigation, un petit coup d'œil et on ferme en appuyant sur le X. Sous les I se cachent des informations. En **mode plein écran** et nous voilà partis pour un petit tour à Paris avec une visite des vingt plus beaux monuments.



[www.paris-26-gigapixels.com/index-fr.html](http://www.paris-26-gigapixels.com/index-fr.html)

## Hawaiï

Êtes-vous l'heureux possesseur d'un hibiscus? Le mien sera bien heureux de sortir à l'extérieur après s'être reposé tout l'hiver dans la maison. Eh bien, un hibiscus qui s'exprime *Arrose-moi. Place-moi au soleil. Taille-moi*. Pourquoi pas une petite balade virtuelle à Hawaiï pour en savoir plus?

[www.hawai.dk/fr/pasning/p1.asp?pid=p1](http://www.hawai.dk/fr/pasning/p1.asp?pid=p1)

## Les jardins du Québec

[www.jardinsduquebec.com](http://www.jardinsduquebec.com)



## Esprit récup

Si on alliait loisirs créatifs, écologie et récupération? L'univers de la « Récup » est, dit-on, sans limite. Des idées à bricoler. Comme c'est un site outre-mer, on ne pourra peut-être pas y trouver un endroit où donner les objets qu'on n'utilise plus, mais y trouverons-nous un peu d'inspiration pour leur donner une nouvelle vie?



[www.espritrecup.fr](http://www.espritrecup.fr)

## Trucs et astuces

Six logiciels antivirus qui ont fait leurs preuves :

[www.branchez-vous.com/techno/actualite/2011/03/6\\_logiciels\\_antivirus\\_gratuits.html](http://www.branchez-vous.com/techno/actualite/2011/03/6_logiciels_antivirus_gratuits.html)

## Que faire si vous recevez un courriel de ce genre?

« Transfère ce message à 10 personnes dans les minutes qui suivent, sinon quelque chose de mauvais t'arrivera... » « Signe cette pétition et envoie-la à 10 de tes amis. » « J'ai reçu un héritage et je ne peux le retirer, vous me feriez une grande faveur, envoyez-moi vos coordonnées. » **DANGER**, ne répondez pas.

**SUPPRIMEZ CES MESSAGES.** Rappelez-vous que chaque fois que vous transmettez des messages inutiles à plusieurs personnes, les moteurs de recherche scrutent vos adresses de courriel et s'en servent ensuite pour vous envoyer des polluriels.

Bonne navigation.

## « Si on s'y mettait... »

Vous avez probablement suivi en direct les événements récents survenus pendant « le printemps arabe », comme l'ont appelé certains observateurs. L'histoire qui s'écrivait sous nos yeux! Parfois dans le calme, parfois dans la violence. L'incertitude plane encore et les analyses se succèdent pour décrire les forces en présence, élaborer des scénarios et faire des prédictions.



Lorraine Pagé  
pagelor@videotron.ca

Quoi qu'il en soit, des peuples sous le joug de dictateurs, ayant atteint le fond du désespoir et privés de toutes libertés, ont trouvé la force de s'opposer et le courage de peser de tout leur poids pour changer le cours des choses. Par la force du nombre et l'expression d'une solidarité sans faille, ils ont été capables d'écrire une nouvelle page de leur destin collectif.

Ici, la réalité est fort différente. Entre le moment où j'écris ces lignes et celui où vous lirez cette chronique, des élections fédérales auront eu lieu.

Révoltes arabes et campagne électorale canadienne : quel est le lien? Tout simplement le fait que la démocratie est malade, bien malade : 107 pays, représentant 57 % de la population mondiale, sont partiellement ou pas du tout libres. Dans les 87 pays bénéficiant de la liberté, la démocratie est souvent vidée de sens, résumée à un spectacle électoral et confisquée par une oligarchie au service de l'argent, soumise à la règle du profit et, malheureusement trop souvent, peu soucieuse du bien commun.<sup>1</sup>

Les derniers budgets présentés par les deux ordres de gouvernement l'illus-

traint bien, en concrétisant, dans les deux cas, le déséquilibre flagrant entre la contribution des particuliers et celle des entreprises dans les revenus de l'État. Les premiers fournissent, par leurs impôts et taxes, plus des deux tiers de ceux-ci et la contribution fiscale des seconds ne cesse de diminuer. Le gouvernement fédéral consacre plus d'argent à la défense qu'à la santé ou à l'éducation et multiplie les allègements fiscaux pour les banques et les pétrolières, qui accumulent de très importants profits. Au Québec, les étudiants voient leurs droits de scolarité substantiellement augmentés. Et chaque semaine nous fournit l'occasion de constater le triste sort trop souvent réservé aux personnes âgées en hébergement ou sans services suffisants à domicile. Pendant ce temps, les redevances versées par les compagnies minières demeurent ridiculement faibles.

Malheureusement, en nous désintéressant complètement de la politique entre les élections, nous laissons souvent le champ libre aux gouvernements. Cela a ramené à ma mémoire une chanson de Jean-Pierre Ferland entonnée, il n'y a pas si longtemps et à plusieurs milliers, lors de manifestations : « Si on s'y mettait... ». C'est fou ce que nous pourrions réaliser, changer, faire progresser. Bien sûr, la victoire n'est pas garantie quand la lutte commence; mais la défaite, ou à tout le moins la stagnation, est assurée si rien n'est entrepris.



Les luttes menées, ici et ailleurs, hier et aujourd'hui, par les jeunes en quête d'un avenir à la mesure de leurs rêves ou les plus âgés qui veulent toujours en avoir un, sont différentes. Elles s'inscrivent, toutefois, dans la longue marche des femmes et des hommes voulant améliorer leur sort et faire plus de place à l'humain dans les choix politiques et économiques qui façonnent le Monde dans lequel nous vivons.

Aujourd'hui, les luttes que nous n'entreprenons pas, c'est que nous ne souhaitons pas les mener. Car il est faux de prétendre que c'est trop difficile. Au contraire, nous avons infiniment plus de possibilités de le faire que les syndicalistes et les féministes du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècles ou que les peuples encore soumis à la dictature. Alors, si seulement cela pouvait nous convaincre de la justesse de celles qu'il nous faudrait mener, un bien grand pas pour le renforcement de la démocratie serait franchi. « Si on s'y mettait... »!

<sup>1</sup> Pour en savoir plus : Kempf, Hervé, *L'oligarchie ça suffit, vive la démocratie*, Éditions du Seuil, Paris, 2011.

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :  
AREQ (CSQ)  
320, rue St-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7  
Numéro de convention de la Poste-publications : 40007982



## La CSQ vous donne accès à des privilèges de groupe depuis 25 ans!



POUR VOS ASSURANCES AUTO, HABITATION ET ENTREPRISE,  
PROFITEZ DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS ET D'UNE VALEUR SÛRE À TOUS POINTS DE VUE

Grâce au partenariat entre **Les protections RésAut CSQ** et La Personnelle, optez pour une assurance habitation « tous risques » complète que vous pouvez personnaliser. De plus, vous avez accès à des compléments négociés pour vous tels que :

- les services d'**Assistance juridique** et d'**Assistance vol d'identité** pour obtenir une aide spécialisée gratuite ;
- le programme de surveillance résidentielle **TéléVeille<sup>MD</sup>**, une solution très abordable et unique en assurance habitation.



**Demandez une soumission**  
et découvrez combien vous pourriez économiser.

[csq.lapersonnelle.com/25ans](http://csq.lapersonnelle.com/25ans)

**1 888 GROUPES**

( 1 888 476 - 8737 )



Assureur choisi par la CSQ  
depuis **25 ans!**

